

**Répertoire des Projets de réussite éducative
Bretagne, Pays de la Loire**

De la démarche à l'évaluation

Juin 2007

Le travail présenté dans ce document a été préparé dans le cadre de l'atelier Projets de réussite éducative de RésO Villes, animé par Bruno Carlon, sociologue, au bureau d'études CIVITO.

La synthèse a été réalisée par Bruno Carlon.

SOMMAIRE

1. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PRE
2. LES ENJEUX LOCAUX DU PRE :
LES FINALITÉS ÉDUCATIVES DU PROGRAMME
LA PLACE DU PRE DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE
3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
4. LE SCHÉMA GÉNÉRAL D'ORGANISATION : PILOTAGES TECHNIQUE,
POLITIQUE
5. LES PRINCIPES D'ACTION
6. LES MODALITÉS DE CONNAISSANCE ET DE DIAGNOSTIC
DES PUBLICS
7. LES MODALITÉS DE CONNAISSANCE ET DE DIAGNOSTIC
DES TERRITOIRES
8. LE TERRITOIRE DU PRE
9. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE REUSSITE ÉDUCATIVE
10. LA GESTION DES PARCOURS ÉDUCATIFS
11. LA RELATION AVEC LES PARENTS
12. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS
13. LA FONCTION DE COORDINATION DU PRE
14. LA FONCTION DE RÉFÉRENT ET/OU D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF
15. LE SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
16. L'ORGANISATION DES PARTENARIATS ET DU TRAVAIL EN RÉSEAU
17. LE SUIVI ET LE BILAN DU PRE
18. L'ÉVALUATION DU PRE
19. LE BUDGET DU PRE

1. LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PRE

ANGERS

- Convention pluriannuelle attributive de subvention du PRE entre l'Etat et la Caisse des écoles de la Ville d'Angers.
- Expérimentation PRE sur un quartier inscrit dans le Contrat de Ville.
- Réactivation de la caisse des écoles.
- Diagnostic partagé

Projet de création d'une veille éducative « prévenir le décrochage scolaire » afin de développer une approche systémique autour de l'enfant à l'échelle d'un territoire et de permettre une étude collective sur une situation et associant des compétences spécifiques.

Elle est une instance de coordination qui doit permettre d'articuler deux dimensions :

- la prévention
- le règlement de difficultés

BREST

- un groupe projet pluri-institutionnel a travaillé dès 2005. Celui-ci s'est appuyé sur le PEL, le Contrat de Ville, contrat enfance...
- des réunions sur les quartiers (associations, institutions) pour des remarques sur la mise en œuvre du PRE
- des réunions sur les quartiers (fév 06) pour alimenter les fiches-action DRE (Dispositif de RE)

⇒ Une définition partagée de la réussite éducative : elle couvre plusieurs aspects liés les uns aux autres. Il s'agit globalement de favoriser le développement des ressources de l'enfant en s'appuyant sur :

- l'estime de soi et la confiance en soi ;
- la capacité à vivre en société, à entrer en relation avec autrui ;
- l'acquisition d'une capacité d'insertion scolaire et professionnelle ;
- la mise en œuvre d'un projet professionnel ;

Une éducation partagée avec l'ensemble des acteurs à proximité de l'enfant.

CHOLET

- Un diagnostic préalable sur la question éducative sur le territoire de l'agglomération, afin d'aller « vers un PEL » comme outil de partage de la question éducative. Le PEL doit intégrer le PRE comme l'un de ses outils privilégiés.
- Un protocole de fonctionnement des instances partenariales signé par tous les partenaires impliqués.

LA ROCHE-SUR-YON

- 2005 : élaboration d'un dossier de candidature pour le PRE
- 2005 : Travail politique en interne des services municipaux (élus et directions)
- 2005 : intégration de certaines actions du PRE dans le cadre du contrat de ville
- Juillet 2006 : installation du conseil consultatif

- Juillet à Déc. 2006 : travail avec l'Etat sur les modalités de fonctionnement, les organisations (comité de pilotage, conseil consultatif, cellule technique et équipe de réussite Educative)
- Novembre 2006 : réunion du comité de pilotage
- Novembre 2006 : recrutement de l'animatrice PRE

LAVAL

- un groupe pluri-institutionnel a travaillé dès 2006 sur le PRE
- élaboration d'un diagnostic partagé sur les politiques éducatives en cours
- constitution d'un projet de réussite éducative et des outils du PRE en cours

NANTES

- Depuis mai 2005
- Août 05 : validation DUV
- Nov 05 : convention CCAS/ Etat et constitution d'une partie de IERE
- Déc 05 : Comité Technique central (Ville, Etat, CG)
- Nov 05 à mars 06 : constitution des outils PRE, rencontres partenaires, protocole confidentialité, premières études de situation
- Sept 06 : recrutement complet de l'ERE

QUIMPER

Démarche d'élaboration s'appuyant sur différents groupes de réflexion partenariale existants : CEL, Contrat de Ville (groupe thématique éducation, groupe de services en lien avec les enfants et familles)
L'objectif étant de réfléchir dès le départ à l'articulation du PRE avec le droit commun et de clarifier l'orientation éducative de ce projet
Le travail avec les services de l'Etat n'a démarré qu'après cette phase d'échanges.

RENNES

Le projet de réussite éducative rennais s'est élaboré dans l'urgence. En quelques semaines, plusieurs responsables de service de la ville de Rennes (Education /enfance et Contrat de Ville), soutenus par quelques cadres des institutions impliquées ont construit le projet.

Il repose sur les références qui structurent la politique éducative de la ville :

- Projet Éducatif Local
- Contrats Éducatifs Locaux 2003-2006 et 2006-2009
- CLAS

REZE

- | | |
|---------------|--|
| Sept 05 | réunion de lancement de la démarche à l'initiative de la Préfecture. |
| Sept à oct 05 | constitution et élaboration d'un cahier des charges pour recruter un prestataire (mise en œuvre du dispositif)
définition des modalités de recensement des enfants
travail sur l'articulation des acteurs
réunions des instances (comité de pilotage et comité technique) |

Janv à mars 06	prise de fonction de la coordonnatrice création de l'équipe pluridisciplinaire réalisation d'un diagnostic partagé de territoire (2 quartiers)
Avr à juillet 06	1° études de situation rendu du diagnostic partagé de territoire signature officielle du protocole de collaboration et de partage de l'information
Sept 06 à déc 06	mise en oeuvre des parcours éducatifs création outils de communication pour les professionnels et les parents restitution du diagnostic aux acteurs de terrain Finalisation des indicateurs d'évaluation

SAINT-NAZAIRE

- débat politique interne à la ville
- élaboration du programme avec l'Éducation Nationale (IEN, coordinateur de ZEP, principal de collège), la DGAS du Conseil Général, la ville (chargé de mission PEL)

Une année a été nécessaire pour valider les modalités de mise en œuvre. Le comité de suivi technique qui se réunit tous les mois est l'instance pivot de la concertation entre les institutions.

TRELAZE

Sur Trélazé, le CCAS est la structure porteuse du programme de réussite éducative.

Le CCAS a recruté, en octobre 2005, un chargé de mission rattaché au CCAS. Il a, dans un premier temps, dû se saisir tout à la fois du projet et du territoire. Ainsi il a rencontré tous les acteurs locaux afin d'une part, de présenter les objectifs du programme de Réussite Éducative, et, d'autre part, d'échanger sur le questionnement que suscite ce dernier.

La première réunion du Conseil Consultatif a eu lieu le 14 décembre 2005 et la première réunion d'une Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance élargie (EPS élargie), le 9 février 2006. De février à octobre 2006, l'EPS élargie s'est réunie à plusieurs reprises pour élaborer le protocole de fonctionnement et le mode de repérage.

L'étude des situations individualisées par l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance restreinte (EPS restreinte) a débuté au dernier trimestre 2006.

2. LES ENJEUX LOCAUX DU PRE

LES FINALITÉS ÉDUCATIVES DU PROGRAMME

LA PLACE DU PRE DANS LA POLITIQUE ÉDUCATIVE LOCALE

BREST

La RE vise à favoriser le développement des ressources de l'enfant pour lui permettre de devenir acteur de son parcours, dans le respect de lui-même et d'autrui., tout au long de la vie :

- estime de soi, confiance en soi
- capacité à vivre en société, à entrer en relation avec autrui
- acquisition d'une capacité d'insertion scolaire et professionnelle
- mise en œuvre d'un projet personnel

Le PRE doit être compris comme un développement et un approfondissement et une plus-value du PEL pour ce qui concerne :

- la promotion de l'égalité des chances
- l'individualisation du suivi des enfants les plus fragilisés

au sein de la même démarche de projet et vise une cohérence dans toutes les actions.

Au-delà des approches collectives déjà mises en œuvre :

- il permet une approche individuelle en direction des publics les plus fragilisés
- il offre un cadre et une coordination sur l'ensemble des territoires : une équipe de RE
- il fonctionne dans le cadre d'une charte déontologique

Objectifs prioritaires :

- placer la famille et l'enfant au centre du dispositif
- permettre une approche globale et concertée de l'enfant et mettre en place des actions personnalisées et cohérentes
- agir en faveur des enfants qui sont les plus en situation de fragilité par rapport à la RE
- redonner de l'espoir et des perspectives aux enfants en perte de confiance
- être en capacité, pour chaque institution, de ré-interroger ses pratiques au regard des difficultés rencontrées par certains enfants
- prévenir les situations de difficulté au sein du parcours éducatif

Le DRE est rattaché fonctionnellement à la Direction Enfance/Education de la Ville de Brest. C'est une mission spécifique du PEL.

CHOLET

3 objectifs + 1 axe transversal :

- prévenir et lutter contre l'exclusion des enfants et jeunes en difficulté scolaire
- accompagner les parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences
- assurer le bien-être de l'enfant en prenant en compte son environnement global

Axe transversal :

- renforcer la cohérence entre les différents acteurs de la communauté éducative : « vers la co-éducation »

LA ROCHE-SUR-YON

Les objectifs généraux :

- Prévenir les situations de rupture.
- Accompagner les enfants et adolescents en fragilité qui ne bénéficient pas, entre autre, d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Les objectifs visés :

- S'adresser à des enfants et non à des élèves.
- Apporter une réponse individuelle à chaque situation particulière dans un cadre global prédéfini.
- Agir en complémentarité (et non pas se substituer) aux dispositifs déjà existants tels que le contrat éducatif local, l'accompagnement à la scolarité, le contrat temps libres voire le contrat enfance (il n'y a pas de chevauchement de compétences entre les dispositifs et le PRE).
- Favoriser la conception et construction d'un projet éducatif local comme support référent d'une politique éducative de territoire communale.

Les intentions opérationnelles d'une démarche éducative globale :

- Accompagner les enfants et leur famille qui présentent des signes de fragilité constante ou ponctuelle en prenant en compte la globalité de leur environnement (temps péri et extra scolaire).
- Elaborer un parcours d'accompagnement individualisé qui s'inscrit dans la durée et qui peut être identifié à partir d'une action globale et collective.
- Soutenir les structures associatives qui viennent en appui des acteurs locaux.
- S'inscrire dans une approche éducative décloisonnée entre les partenaires éducatifs concernés.
- Mobiliser un ensemble de compétences et les organiser dans une dynamique de travail en réseau.
- Construire des règles de relation et de coopération en cohérence avec les actions éducatives déjà existantes.

LAVAL

- conforter la prévention précoce pour lutter plus efficacement contre l'échec scolaire
- conforter la place des parents, de la famille dans le réussite éducative de leurs enfants
- renforcer la cohérence des interventions de chaque institution

NANTES

Le PRE fait partie intégrante du CEL (enjeu 2 : « poursuivre et renforcer la prise en compte des publics et territoires en difficulté »)

QUIMPER

Fédérer les partenaires agissant auprès de ces publics :

- pour élaborer avec l'adhésion des parents, une analyse concertée de la situation de l'enfant
- Pour construire avec les parents et l'enfant, un parcours de RE personnalisé, adapté aux besoins repérés dans les domaines de l'éducatif, du culturel, du social de la santé.

RENNES

Le programme de réussite éducative s'appuie sur les ambitions du projet éducatif local de la Ville de Rennes dont il est un élément dynamique majeur.

Les actions du programme visant particulièrement les enfants les plus en difficulté des territoires prioritaires, il s'inscrit comme un levier de la mobilisation des acteurs éducatifs. Son objectif final est de favoriser la réussite et l'épanouissement de l'enfant, soutenir et accompagner ses parents dans leur fonction éducative, et bien sûr de contribuer à sa réussite scolaire.

Le PRE est intégré et inscrit dans le cadre du nouveau contrat éducatif local (2006-2009). Il est l'occasion pour la Ville de Rennes d'accentuer son action en direction des enfants rencontrant de grandes difficultés et, ce faisant de réfléchir à la cohérence des interventions du droit commun.

Il vise à être le point de départ d'un travail éducatif, médical et social concerté autour de l'enfant reconnu en difficulté à partir de 3 axes :

- Donner confiance à l'enfant et à sa famille à travers:
 - des actions autour de la notion de "familles éducatrices" et de soutien à la parentalité,
 - l'accompagnement à la scolarité ,
 - le soutien psychologique .

- Valoriser les compétences de l'enfant :
 - en favorisant sa participation à des activités proches de ses intérêts et de ses lieux de vie ,
 - en l'aidant à accéder à des ressources souvent utilisées par d'autres publics .

- Améliorer ses conditions de vie) :
 - en assurant un suivi social si nécessaire
 - en mettant en place, selon ses besoins, des actions santé et de prévention des conduites à risque.

Ces trois dimensions ont en commun de s'appuyer sur les atouts de l'enfant pour développer son estime de soi et lui permettre de construire ou reconstruire un véritable parcours éducatif.

Il est rattaché fonctionnellement à la direction Education /Enfance de la ville de Rennes.

REZE

Le PRE est l'un des dispositifs permettant de répondre aux orientations du Projet Éducatif Local :

- ⇒ favoriser l'épanouissement éducatif des enfants et des jeunes
- ⇒ développer le sens et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes
- ⇒ offrir aux parents en difficulté avec leurs enfants l'accès à une écoute spécialisée

Les orientations du PRE traduisent les attentes et besoins repérés par les acteurs de terrain lors du diagnostic partagé de territoire autour des 4 enjeux suivants :

- ⇒ mobiliser les ressources du territoire et créer du lien entre les partenaires
- ⇒ garantir une déontologie au projet
- ⇒ inscrire la famille dans une dynamique visant la réussite éducative de son enfant
- ⇒ mobiliser et valoriser les atouts et les potentiels de l'enfant et de son environnement

SAINT-NAZAIRE

Le Projet Educatif Local reste le cadre général de référence de l'ensemble des dispositifs et actions éducatives mises en œuvre sur la commune, dont le PRE. Ce programme est en cohérence avec le PEL qui défend une politique d'égalité des chances.

Les objectifs initiaux de l'engagement de la ville dans le programme sont les suivants :

- Renforcer les liens entre le monde de l'enseignement, ceux qui ont la charge des apprentissages, et l'ensemble des acteurs concourant de manière plus sectorielle à la réussite éducative, à la périphérie de l'école ou en relation avec les familles ;
- Organiser de manière concertée l'accompagnement individualisé du parcours des enfants.

TRELAZE

Enjeux du PRE

Ce projet s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de « fragilité » sur les territoires ZEP, REP et ZUS. Plus précisément, il s'agit d'apporter une « réponse » globale et transversale aux problématiques que rencontrent l'enfant et ses parents. En effet, le projet prévoit, au-delà du soutien de l'enfant, d'impliquer fortement les parents.

Objectifs locaux

1. Assurer le bien-être de l'enfant en prenant en compte son environnement global.
2. Accompagner les parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences.
3. Renforcer la cohérence et la continuité entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Politique éducative locale

Ce dispositif se met en place sur Trélazé dans un contexte où sont déjà développées de nombreuses actions dans le domaine éducatif à travers le contrat de ville 2000-2006, le Contrat Educatif Local, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité, Ville Vie Vacances, Ecole Ouverte... Ainsi, un nombre important d'acteurs gravite autour de cette thématique éducative.

Le programme de réussite éducative n'a pas vocation à se substituer aux prises en charge classiques des services existants : Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E), R.A.S.E.D, Promotion de la Santé, Service Social auprès des élèves, Prévention spécialisée. Un enfant déjà suivi par ces services peut toutefois bénéficier du P.R.E, en complément d'intervention.

Ce dispositif apporte des moyens et des outils nouveaux et/ou complémentaires dans un suivi hors temps scolaire.

3. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

ANGERS

- favoriser l'accès à la culture
- réorganiser les services de l'étude autour de l'idée du travail personnel
- favoriser et soutenir la mobilisation des parents
- mettre en place une équipe pluridisciplinaire de soutien pour les enfants fragilisés

BREST

- donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite
- accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de l'environnement
- prévenir les ruptures dans les parcours de réussite
- permettre aux jeunes d'envisager leur avenir avec enthousiasme, soit en les soutenant dans la réalisation de leur projet personnel, soit en les aidant à en définir un.
- proposer une offre individuelle, une offre collective, des projets innovants en s'appuyant autant que possible sur les compétences et ressources existantes.

CHOLET

Les 3 grands objectifs se déclinent comme suit en axes opérationnels :

- prévenir et lutter contre l'exclusion des enfants et jeunes en difficulté scolaire :
 - Maîtriser la langue
 - Valoriser l'intérêt de la lecture
 - Développer l'accompagnement à la scolarité
 - Accompagner un public spécifique repéré
 - Favoriser la concentration et l'acquisition de méthodes de travail
 - Prévenir et lutter contre la déscolarisation et l'absentéisme.
 - Favoriser l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle
 -
- accompagner les parents dans leur démarche éducative en valorisant leurs compétences :
 - Impliquer les familles dans la scolarité de leur enfant
 - Soutenir les parents déficients mentaux
 - Soutenir les parents dans l'acquisition des savoirs de base (langue française, calcul...)
 - Améliorer le lien Ecole / Famille
 - Soutenir les familles dans l'éducation de leurs enfants
- assurer le bien-être de l'enfant en prenant en compte son environnement global :
 - Prévenir et lutter contre les comportements violents
 - Développer les capacités à « vivre ensemble » (Sociabilité, isolement, expression, ouverture culturelle)
 - Développer la prévention sanitaire auprès des enfants et des familles (dépistage)
 - Repérer et agir sur la fatigue de l'enfant (rythme de vie)

- Assurer l'alimentation et l'hygiène
- Éduquer à la sexualité dans le respect de l'autre et de soi-même
- Agir sur le mal-être et favoriser l'équilibre psychologique
- Favoriser l'accès à la culture

LA ROCHE-SUR-YON

- renforcer l'accès des enfants les plus en difficulté aux actions d'accompagnement scolaire et d'épanouissement personnel, par un suivi particulier des enfants ciblés
- élargir le soutien personnalisé dans les domaines éducatifs et culturels
- renforcer les actions de soutien aux parents (« parents école ») des enfants inscrits dans le dispositif de réussite éducative
- inciter les familles à s'inscrire dans les actions santé/nutrition et adapter les actions à ces publics
- développer des dispositifs d'intégration des enfants ayant des besoins éducatifs particuliers (enfants du voyage, foyers d'urgence, enfants allophones, adolescents en rupture)

LAVAL

- Créer une équipe pluridisciplinaire sur les trois territoires lavallois de l'animation territoriale
- Améliorer la cohérence des interventions engagées à l'école pour les enfants inscrits dans le PRE
- Favoriser l'acquisition des savoirs en aidant individuellement les enfants si nécessaire
- Réduire le temps d'attente des interventions de praticiens (psychologue, orthophoniste..)
- Soutenir les familles dans leur fonction éducative

NANTES

- développer les actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants les plus en difficulté
- assurer un suivi individualisé
- favoriser accès à la culture
- développer les actions autour des langages de la lecture, de l'écriture
- prendre en compte les difficultés spécifiques des enfants du voyage, des enfants allophones et leur famille
- développer les actions en direction des parents

QUIMPER

5 objectifs opérationnels :

- promouvoir la santé par des actions d'information, de prévention, de soutien et des démarches d'accompagnement
- Accompagner et soutenir les parents dans leur rôle éducatif
- Renforcer l'accompagnement à la scolarité et à l'orientation professionnelle
- Renforcer l'accessibilité à l'offre éducative
- Renforcer la culture de la co-éducation chez les professionnels afin de produire des réponses innovantes et efficaces.

RENNES

6 objectifs opérationnels prioritaires ont été retenus :

1/ Développer des actions favorisant l'attitude éducatrice des familles en valorisant les relations parents/enfants, parents/école et en privilégiant les familles les plus en difficulté,

2/ Améliorer les contenus éducatifs et culturels des projets conduits en dehors des temps scolaires, afin de viser une amélioration pour les enfants et les jeunes identifiés en difficulté,

3/ Cibler l'accompagnement à la scolarité sur les enfants dont les besoins identifiés sont les plus importants, et améliorer au sein des quartiers la coordination de tous les dispositifs existants en lien avec les apprentissages scolaires,

4/ Développer l'efficacité de la veille éducative dans le cadre d'une démarche partenariale,

5/ Mettre en place de façon concertée et cohérente des actions de santé ciblées, en particulier sur la prévention du suicide et la lutte contre les conduites addictives

6/ Construire des parcours de réussite éducative individualisés en rapport aux besoins et attentes des enfants présentés à la réussite éducative. Assurer la continuité de l'action éducative au bénéfice de l'enfant tout au long de son parcours.

REZE

4 objectifs généraux :

⇒ mobiliser le réseau des partenaires impliqués dans les missions éducatives :

- impulser une coordination des acteurs
- rechercher une complémentarité entre les dispositifs existants
- agir en faveur du décloisonnement des professionnels

⇒ impliquer et soutenir les parents :

- garantir le respect des droits des personnes et la confidentialité
- positionner les parents comme premiers éducateurs et co-construire le parcours
- considérer l'enfant dans la globalité de son environnement
- définir un référentiel commun pour les professionnels

⇒ apporter les moyens et outils nouveaux ou complémentaires de ceux existants :

- soutenir et valoriser les parents, favoriser leur participation
- faciliter la communication entre parents et entre parents/enfants
- favoriser l'accès aux activités et structures du territoire

⇒ mettre en œuvre des parcours éducatifs individualisés ou des actions collectives hors temps scolaire :

- permettre à l'enfant de trouver sa place, de reprendre confiance, susciter le goût d'agir
- viser l'amélioration du bien-être de l'enfant
- favoriser la mobilité de l'enfant, l'accès aux structures et actions
- favoriser un maintien ou retour dans un cursus scolaire

SAINT NAZAIRE

- Coordonner et piloter le projet programme de réussite éducative :
 - Organiser la démarche de diagnostic et d'évaluation, définir la méthodologie pour le repérage des situations, la concertation et les modalités de travail des équipes interdisciplinaires
 - Assurer le suivi administratif et comptable de l'ensemble du programme
- Mettre en œuvre les actions correspondant aux orientations prioritaires dégagées :
 - assurer un suivi individualisé
 - développer et améliorer les actions d'accompagnement à la scolarité
 - favoriser l'accès des enfants en difficultés aux activités contribuant à leur bien être, leur épanouissement et le renforcement de leurs compétences (accès à la culture et à une offre éducative de qualité)
- Conduire une réflexion collective d'élaboration de nouvelles actions pour 2006
 - renforcer la prévention précoce en matière de santé (dépistage des handicaps sensoriels) et développer la prise en charge des troubles du langage
 - prévention du décrochage scolaire au collège (en sixième notamment)
 - apprentissage autour de la citoyenneté et la vie collective (cohésion sociale), pour faciliter un climat favorable aux apprentissages scolaires

TRELAZE

- Mettre la famille au cœur du dispositif d'accompagnement de l'enfant.
- Respecter les volontés de l'enfant et de ses parents tout au long du processus et sur le contenu de l'action elle-même.
- Le programme de réussite éducative n'a pas vocation à intervenir ni à se substituer aux autres dispositifs de prise en charge de l'enfance en difficulté. Il intervient de manière complémentaire ou pour la mise en place d'actions non prises en charge par le droit commun.

4. LE SCHÉMA GÉNÉRAL D'ORGANISATION : PILOTAGES TECHNIQUE, POLITIQUE

ANGERS

Poursuite de la structuration du dispositif :

- Le Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles, structure juridique porteuse : Instance délibérative
- Le Conseil Consultatif de Réussite Educative (CCRE) : Propose les orientations et les modalités d'organisation générale du PRE
- Le comité technique local comprenant : principal du collège, directrice école élémentaire, secrétaire réseau Ambition réussite, responsable circonscription Conseil Général, directeur adjoint Prévention spécialisée, DDJS, coordonnateur PRE : Assure la mise en œuvre des orientations définies par le CCRE ; Lieu d'échange et de réflexion sur la réussite éducative à l'échelle du quartier.
- L'équipe pluridisciplinaire de soutien : Chargée d'examiner les situations individuelles des enfants, des adolescents et/ou de leur famille, d'apporter une réponse aux besoins identifiés et d'évaluer les résultats. Cette équipe est composée de deux cercles :
 - 1° cercle : professionnels qui siègent de façon permanente : EN, CG, ASEA prévention, coordinatrice de l'équipe pluridisciplinaire
 - 2° cercle : en plus des précédents si besoin : associations, CAF,

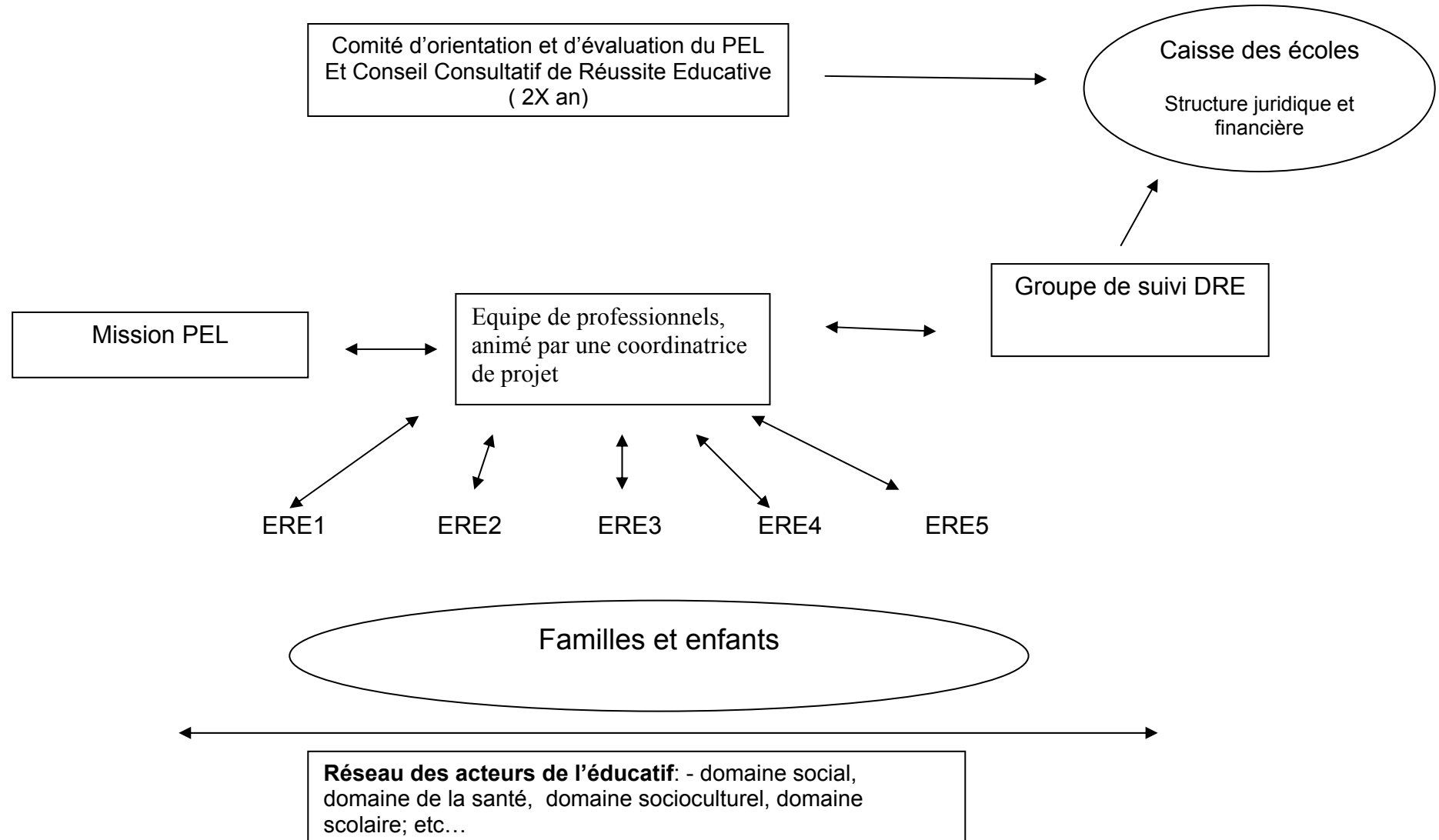
BREST

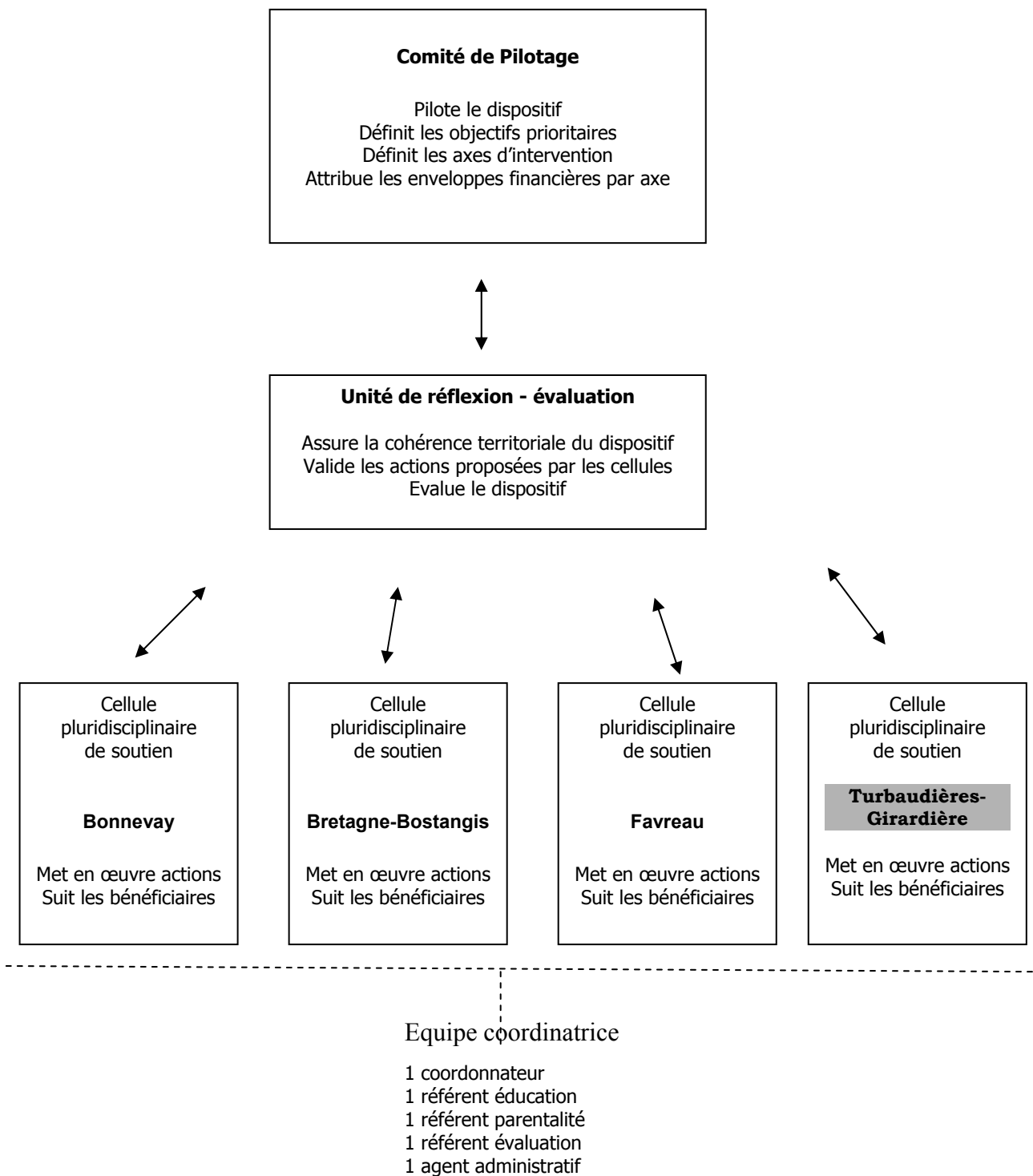
Partenaires impliqués : Préfecture, IA, DDASS, DDJS, Ville de Brest (éducation, enfance, socioculturel, santé, action sociale, sports, culture, direction de la proximité), CCAS, DSU Brest Métropole, CG Finistère, CAF.

(voir schéma joint)

Mission du groupe suivi :

- Mission d'animation du dispositif
- Mission de suivi action par action
- Mission de suivi du travail des équipes de réussite éducative
- Mission d'élaboration des programmes d'action annuels
- Mission d'élaboration des bilans annuels





COULAINES

- un responsable des politiques contractuelles de la commune est chargé des différents contrats dont celui de RE (partie administrative, financière, relations institutionnelles)
- une chargée de mission RE (relations avec les professionnels locaux et les familles)

LA ROCHE-SUR-YON

Un conseil consultatif :

- donner un avis sur questions PRE
- proposer répartition des crédits
- évaluer les actions

Un comité de Pilotage décisionnel :

- Validation des outils
- Validation des nouvelles actions

3 Equipes de Réussite Educative réparties sur 5 territoires ZEP

- diagnostic
- élaboration des projets individuels, suivi et indicateurs de résultats
- assurer adhésion des familles
- garantir articulation des actions individuelles et des actions collectives
- réaliser rapports de suivi et communiquer aux réseaux de repérage

Une cellule technique :

- création des outils de travail (dossier enfants – familles), suivi et analyse des projets, des actions et de leurs bilans.
- création des outils d'évaluation
- Travail sur des indicateurs d'évaluation des accompagnements proposés au public.
- Une équipe technique (animatrice et coordinatrice PRE)

LAVAL

- Le comité de suivi :

Composition : (elle n'est pas encore officiellement arrêtée)

- Inspection Académique
- Conseil Général
- CAF
- Représentant de l'Etat
- CCAS
- Ville de Laval (service enseignement, animation territoriale, service des sports)
- Elu de la ville
- Elu de l'agglomération

Fonction :

Le comité technique doit faciliter la mise en œuvre du PRE :

- en engageant les institutions partenaires et en sollicitant leur soutien opérationnel.
- en mesurant l'avancée du PRE, les difficultés rencontrées et soutenir les équipes pluridisciplinaires de réussite éducative

Le Comité est également compétent pour :

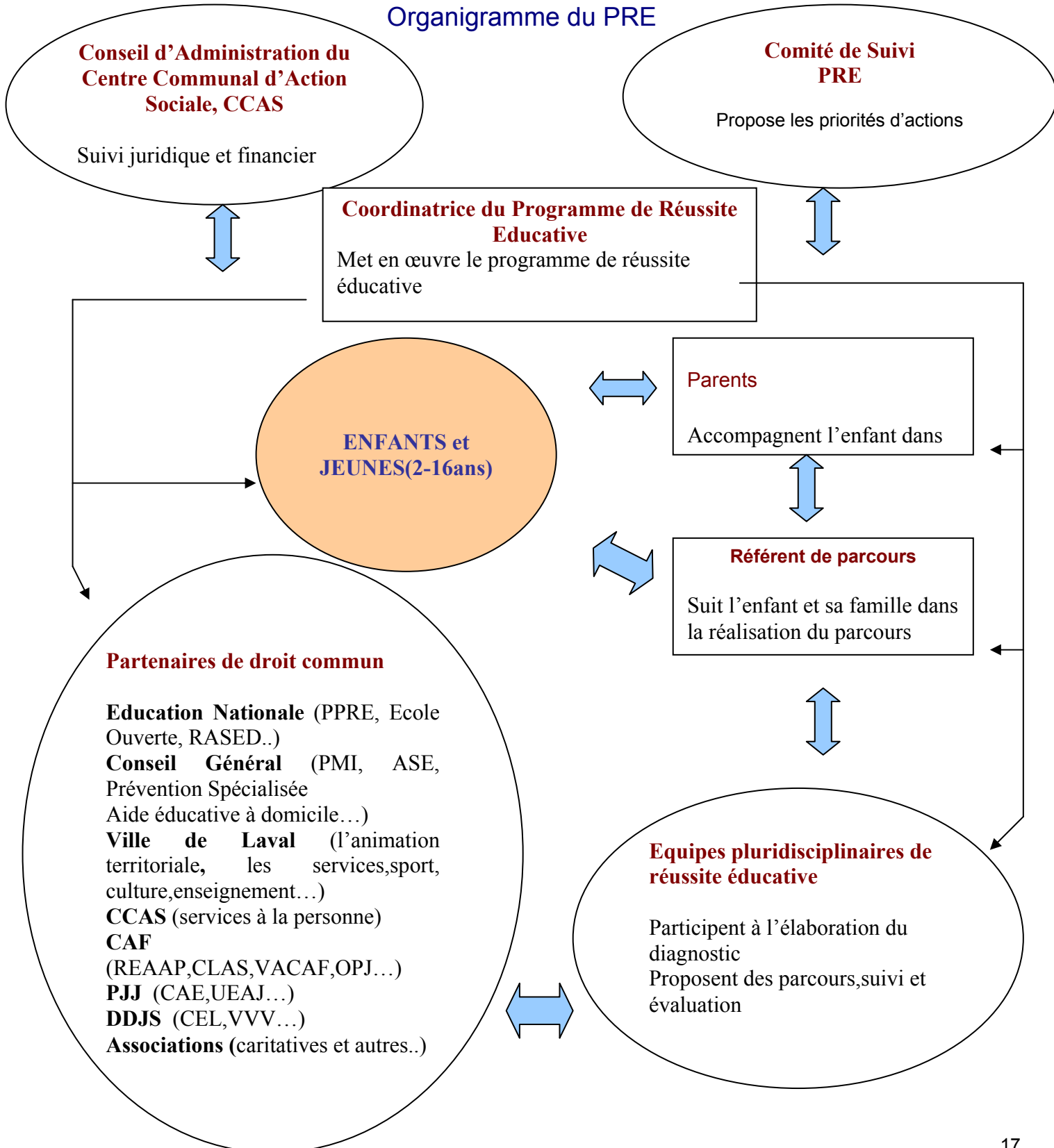
- donner un avis sur les questions relatives aux projets mis en œuvre dans le cadre du PRE
- évaluer les résultats des actions engagées ou réalisées

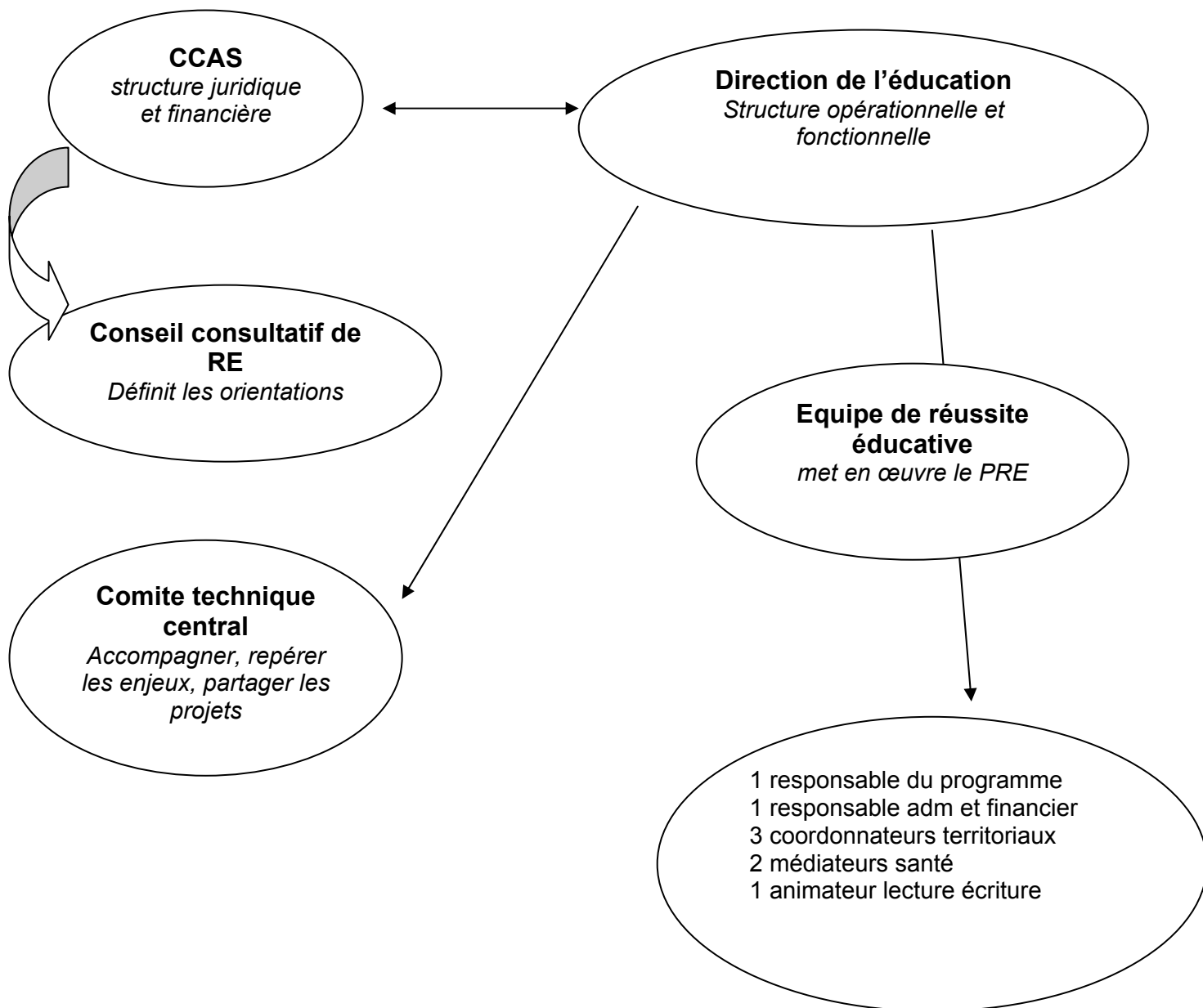
- Le Conseil d'Administration du CCAS

Il valide :

- les orientations financières
- les conventions avec les partenaires
- les recrutements

Organigramme du PRE



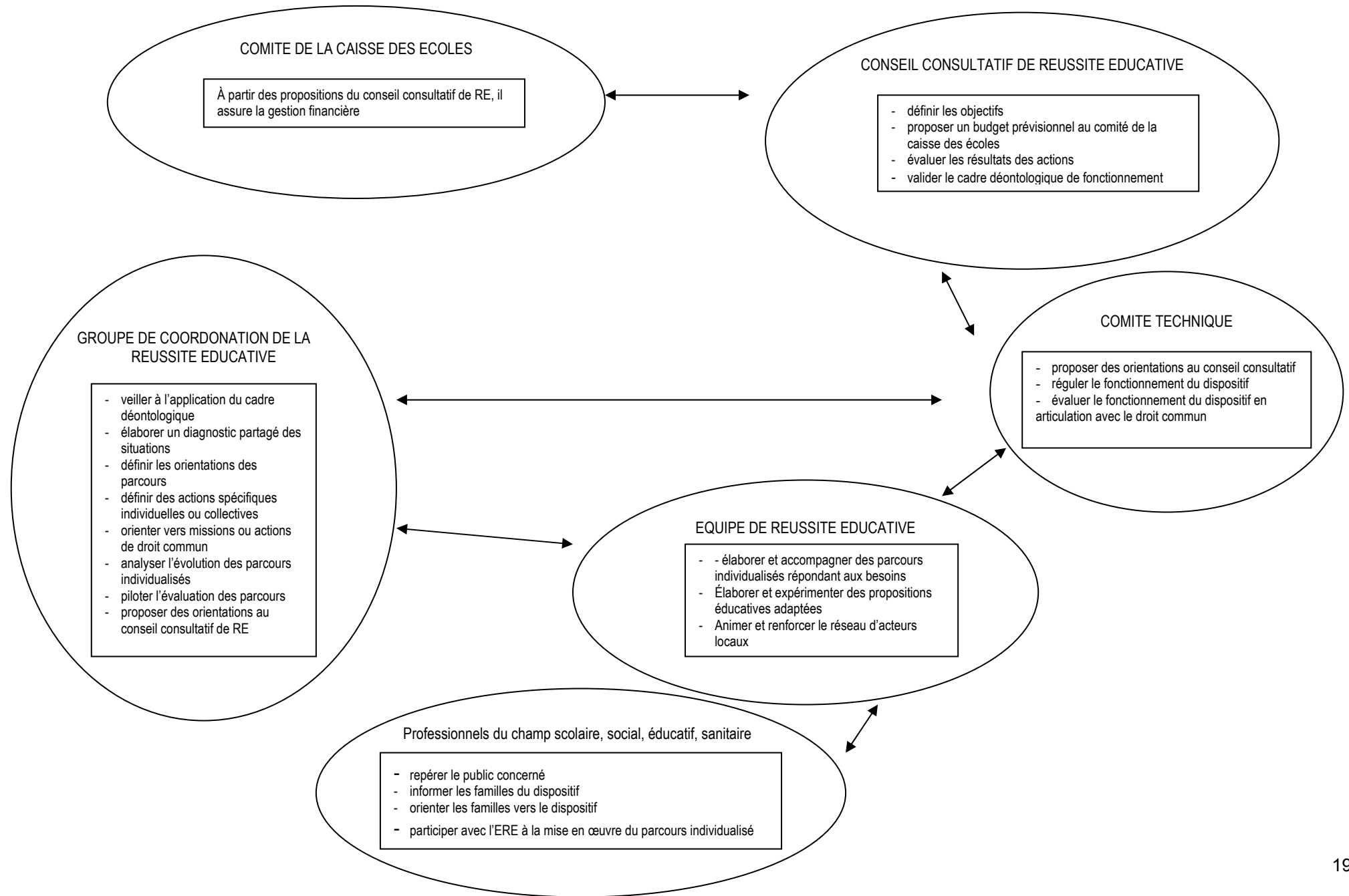


Comité Technique central : Ville Nantes (responsable CEL, responsable et coordonnateurs PRE) , CG DGAS, IA

Instance de réflexion et d'élaboration d'orientations

N'est pas une instance de validation des actions décidées par les ERE

Conseil consultatif : Ville Nantes (maire), Etat (Sous-préfet, Directeur régional Jeunesse Sports vie associative), CG (Pt), IA (inspecteur, directeur d'école, 1 chef d'établissement ou enseignant, 1 parent d'élèves), DDASS, CAF.



- Comité caisse des écoles : 4 élus Ville, 2 directeurs école, 2 parents d'élèves, 3 IEN, 1 représentant de l'administration
- Conseil consultatif : le Maire, le Pt G, l'IA, 2 représentants Etat, 1 médecin DDASS, CAF, 1 directeur d'école, 1 chef d'établissement, 2 parents d'élèves
- Groupe de coordination de la RE : CG (resp équipe territoriale et conseillère enfance, médecin PMI), coordonnatrice ZEP, médecin scolaire, principal collège, RASED, prévention spécialisée, coordinatrice PRE, coordinatrice structures enfance Ville.

RENNES

Le pilotage politique du PRE rennais est assumé par l'adjoint délégué à l'éducation et l'enfance de la ville de Rennes.
Il est également administrateur délégué de la caisse des écoles publiques de Rennes et dirige le comité de gestion de celle-ci.
Il anime le conseil consultatif du PRE.

Conseil consultatif de réussite éducative

Administrateur délégué Caisse des écoles, Inspecteur d'Académie Adjoint à l'I.A.D.S.E.N. Inspecteur de l'Education Nationale, Conseil Général, Médecin DDASS, DRDJS, représentant la Préfète d'Ille et Vilaine, Conseiller Technique Jeunesse CAF, Principal Collège Montbarrot, Directrice école Volga, 2 parents d'élèves élus

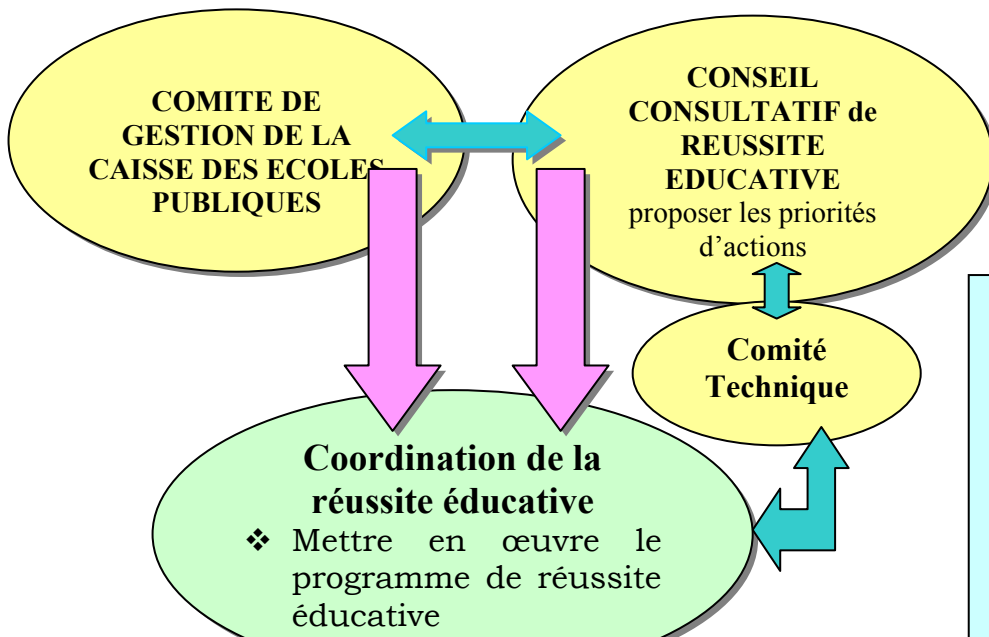
Invités permanents : DGEQC Ville de Rennes, DEE ville de Rennes, Mission Contrat Ville de Rennes, Coordonnateur Réussite Educative, Chargée de la Veille éducative, Caisse des Ecoles publiques de Rennes, Conseillère municipale chargée du contrat de ville

Chaque conseil consultatif fait l'objet d'un compte rendu. Cette instance exerce un réel rôle de pilote du projet. Il intervient sur les axes généraux du projet annuel, les budgets prévisionnels et valide les réalisés, exerce un contrôle sur les projets d'action et les partenariats qui en découlent. Le conseil consultatif rennais a validé le fonctionnement mis en place à l'échelle des 5 quartiers ZUS ainsi que la charte d'engagement qui l'encadre. Il n'intervient pas dans le champ des actions individualisées : Suivi, parcours.

Le comité technique

chargé de conduire la démarche d'évaluation du projet de réussite éducative : Démarche, Méthode, Echancier
Il est composé des différents représentants des institutions: Inspection d'Académie, DRDJS, CUCS, Direction éducation enfance Ville de Rennes,

RENNES



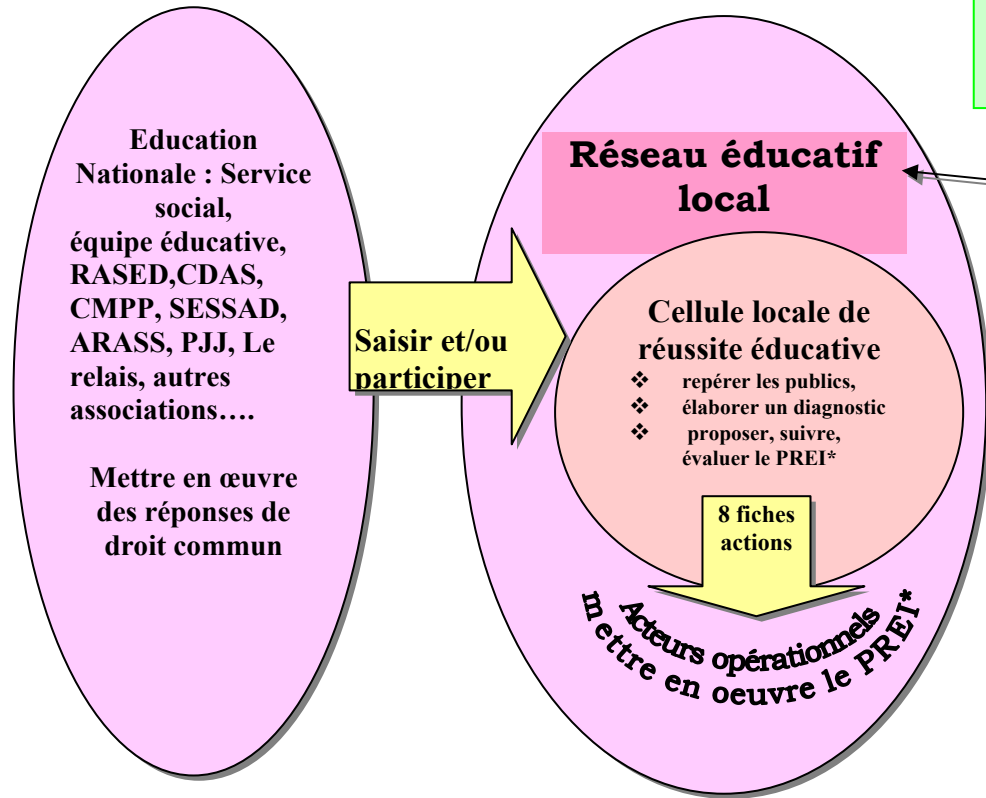
Ville de Rennes,
Conseil Général,
Inspection Académique,
CAF, Représentant de l'Etat,
Médecin, Directeurs d'école,
Chefs d'établissement,
Parents d'élève.

Inspection d'Académie, DRDJS,
Conseil Général, Contrat de ville,
D.F.F. Ville de Rennes APRAS

- Coordonnateur du dispositif**
- 1) Médiation famille/école
 - 2) Animation des cellules locales de réussite éducative, Veille éducative
 - 3) Suivi social psychologique et santé
 - 4) Animation sportive de proximité
 - 5) Accompagnement à la scolarité
 - 6) Projets d'animation adaptés aux besoins des enfants et des jeunes en difficulté
 - 7) Animation présence de rue
 - 8) Prévention bucco-dentaire
 - 9) Education nutritionnelle

Enfants et jeunes (2-16 ans) en difficulté

Réseau éducatif local dans chacun des 5 quartiers ZUS : (Bréquigny, Cleunay, Maurepas, Le Blosne, Villejean)



- Chargé de mission CUCS
- Acteurs des domaines de la santé, éducation, socioculturel, social
- Equipe de réussite éducative :
 - Animateurs de médiation famille-école
 - Animateurs sportifs de proximité
 - assistante de service social

- Un acteur de la prévention spécialisée
- Un acteur du domaine social
- Un acteur du domaine de la santé
- Un acteur du domaine socioculturel
- Deux acteurs de l'éducation nationale: 1^{er} et 2nd degré
- Animateur de la cellule locale de Réussite Educative
- Assistante de service social 1^{er}

*PREI : parcours de réussite éducatif individualisé

Articulation et missions des instances

GESTION	Mise en œuvre du PRE	Comité technique	Etudes des situations
----------------	-----------------------------	-------------------------	------------------------------

COMITE DE GESTION

CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES

Composition :

Administrateur délégué (adjoint
éducation enfance Ville de Rennes)
Directeurs d'école
Élus ville de Rennes
IEN
Adhérents Caisse des écoles Publiques

CONSEIL CONSULTATIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Composition :

Administrateur de la Caisse des écoles publiques
Monsieur le Président du Conseil Général
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Médecin de la DDASS
Un représentant CAF
Deux représentants du Préfet de région et du
département (IEN, DRDJS)
Un principal de collège
Un directeur d'école élémentaire
Deux représentants de parents d'élève

COMITE TECHNIQUE

Composition :

Un représentant de chaque institution
suivante :

- Inspection d'Académie
- Direction Régionale
Départementale Jeunesse Sport
- Conseil Général
- Contrat de Ville de Rennes
- Ville de Rennes service
éducation
- APRAS

CELLULES LOCALES DE REUSSITE EDUCATIVE

Composition :

Acteur du domaine social
Acteur de la prévention spécialisée
Acteurs de l'éducation nationale 1^{er}
degré et 2^{ème} degré
Acteur du domaine de la santé
(PMI, CMPP, médecin engagé dans
le quartier)
Acteur du domaine socioculturel
Animateur de la cellule locale de la
réussite éducative

Il valide :

- ▶ les orientations financières
- ▶ Les conventions avec les
partenaires
- ▶ Les recrutements

Du Programme de réussite éducative
rennais

Il est compétent pour:

- ▶ Donner un avis sur toutes les questions
relatives aux projets mise en œuvre dans le
cadre du PRE rennais
- ▶ Proposition de la répartition des crédits
au regard des actions du programme à
réaliser au comité de gestion de la Caisse
des écoles publiques de Rennes.
- ▶ Évaluation les résultats des actions
engagées ou réalisées.

Lieu d'échange et de concertation entre tous
les acteurs éducatifs.

**Aucune situation individuelle nominative
n'est abordée dans cette instance**

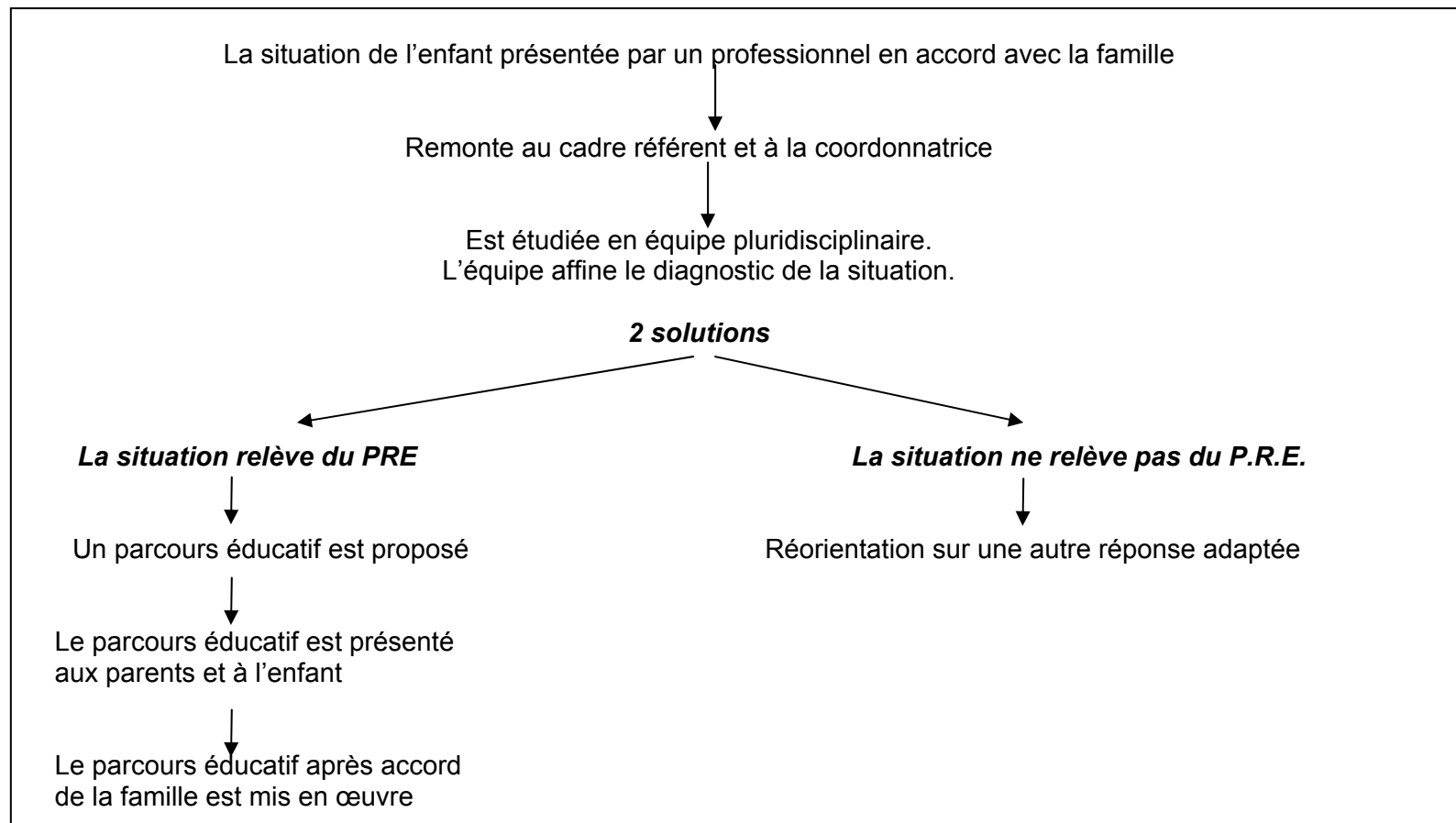
*Fonction : Faciliter la mise en œuvre du
PRE rennais*

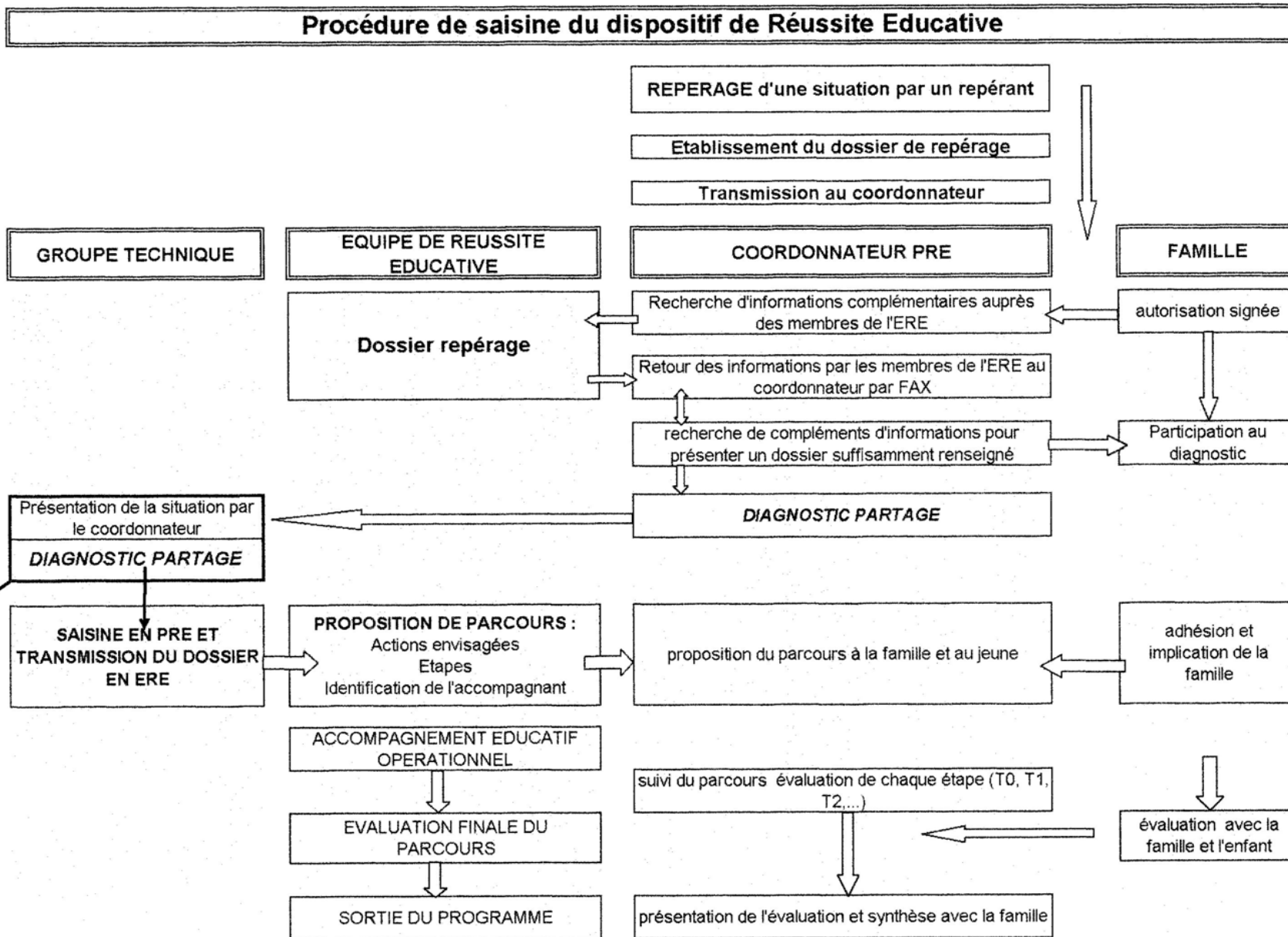
- ▶ Mesurer l'avancée des travaux,
les difficultés rencontrées et soutenir
le travail de l'équipe de réussite
éducative
- ▶ Engager les institutions
partenaires et solliciter leur soutien
opérationnel
- ▶ Apporter les différentes
expertises institutionnelles et
éducatives à l'élaboration des
dossiers et travaux présentés dans le
cadre des réunions du conseil
consultatif de la réussite éducative

*Fonction : Etude des situations
individuelles*

- ▶ Valider l'adéquation de la
situation du jeune avec les
missions spécifiques au PRÉ
(pas de substitution au droit
commun),
- ▶ Établir un état des
difficultés, des besoins et des
compétences de l'enfant ou du
jeune,
- ▶ Proposer un parcours de
réussite éducative individualisé
(PRÉI) élaboré au regard des
besoins et attentes de l'enfant
ou du jeune et de sa famille.

- **le CCAS** : structure juridique ⇒ coordonne
- **le Comité de Pilotage** (Préfecture, Ville de Rezé, EN, DDASS, DRDJS, CG, CAF, FCPE, APS, CSC, CSC, ARPEJ, OMS, FAL) :
⇒ décide, informe, évalue
- **le Comité Technique** (EN : IEN / CG : responsable de l'action éducative, responsable de délégation de l'agglomération/ Ville de Rezé : directeurs des services Éducation et Action Sociale / Coordinateur PRE / ARPEJ / Association de prévention spécialisée / centre socioculturel Château / centre socioculturel Ragon) :
⇒ veille à l'articulation de la démarche, recense les besoins, propose des actions à mettre ne œuvre par le groupe opérationnel, accompagne la mise en œuvre des actions, instruit les demandes de recours, procède aux évaluations
- **un coordonnateur** : opérateur extérieur (FAL)
- **l'ERE** (sous la responsabilité du coordonnateur) s'appuie sur 2 comités de prévention jeunesse :
⇒ consulte, met en œuvre les actions



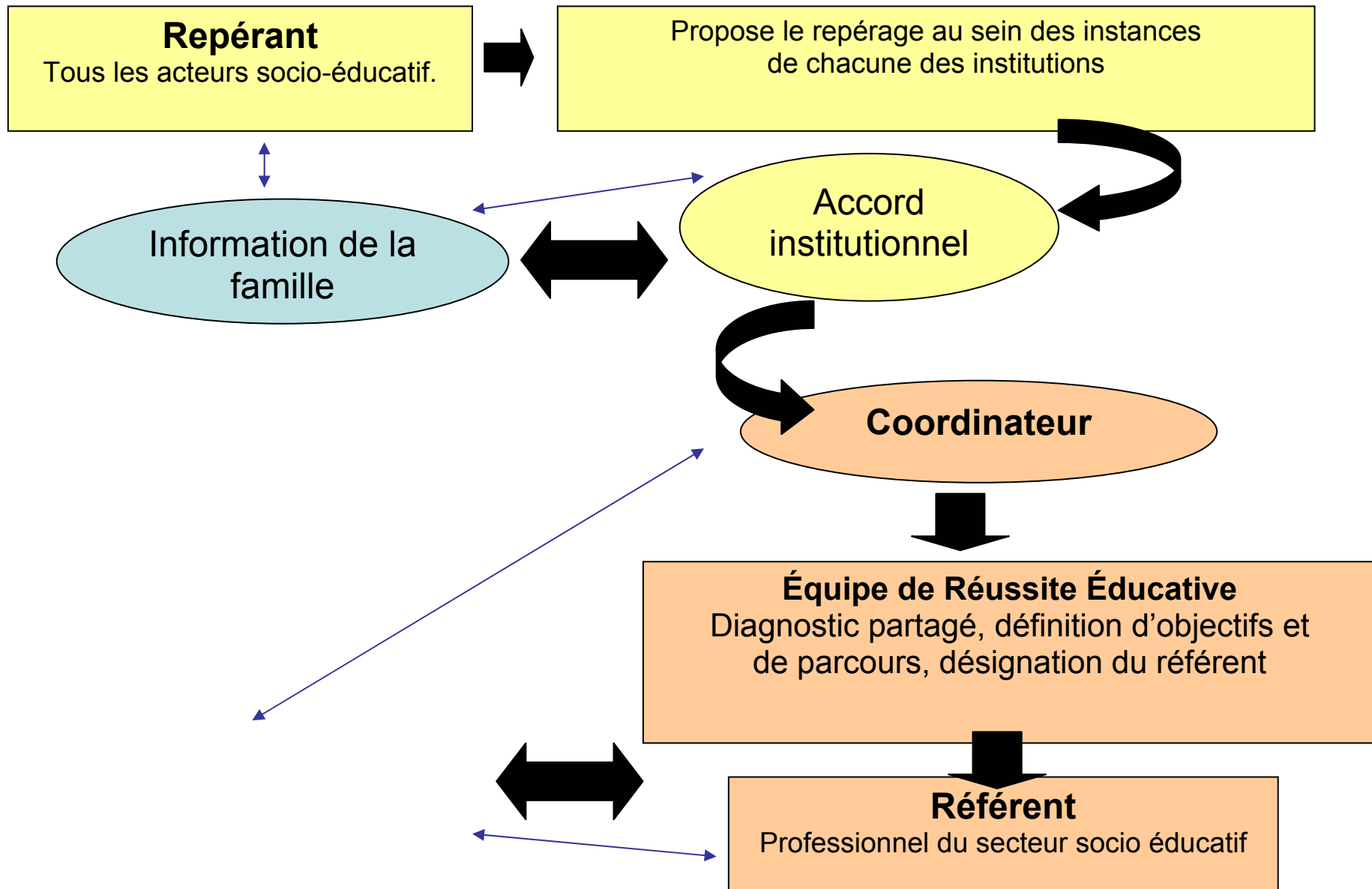


Projet de Comité de Pilotage technique :

- Coordonnateur : CCAS Ville
- Direction éducation Ville
- CG Direction Éducation Jeunesse
- CG 2 responsables de circonscriptions d'action sociale
- CG Médecin PMI
- DDJS
- EN
- DDASS
- CAF

Projet Équipe Pluridisciplinaire de RE

- CAF
- Ville service Éducation
- Ville service Jeunesse
- CCAS
- PMI
- PJJ
- CMP
- Centre d'accueil à la parentalité
- EN : directeurs des établissements scolaires concernés, coordonnatrice et psychologue ZEP, RASED
- Structures de loisirs associatives et municipales



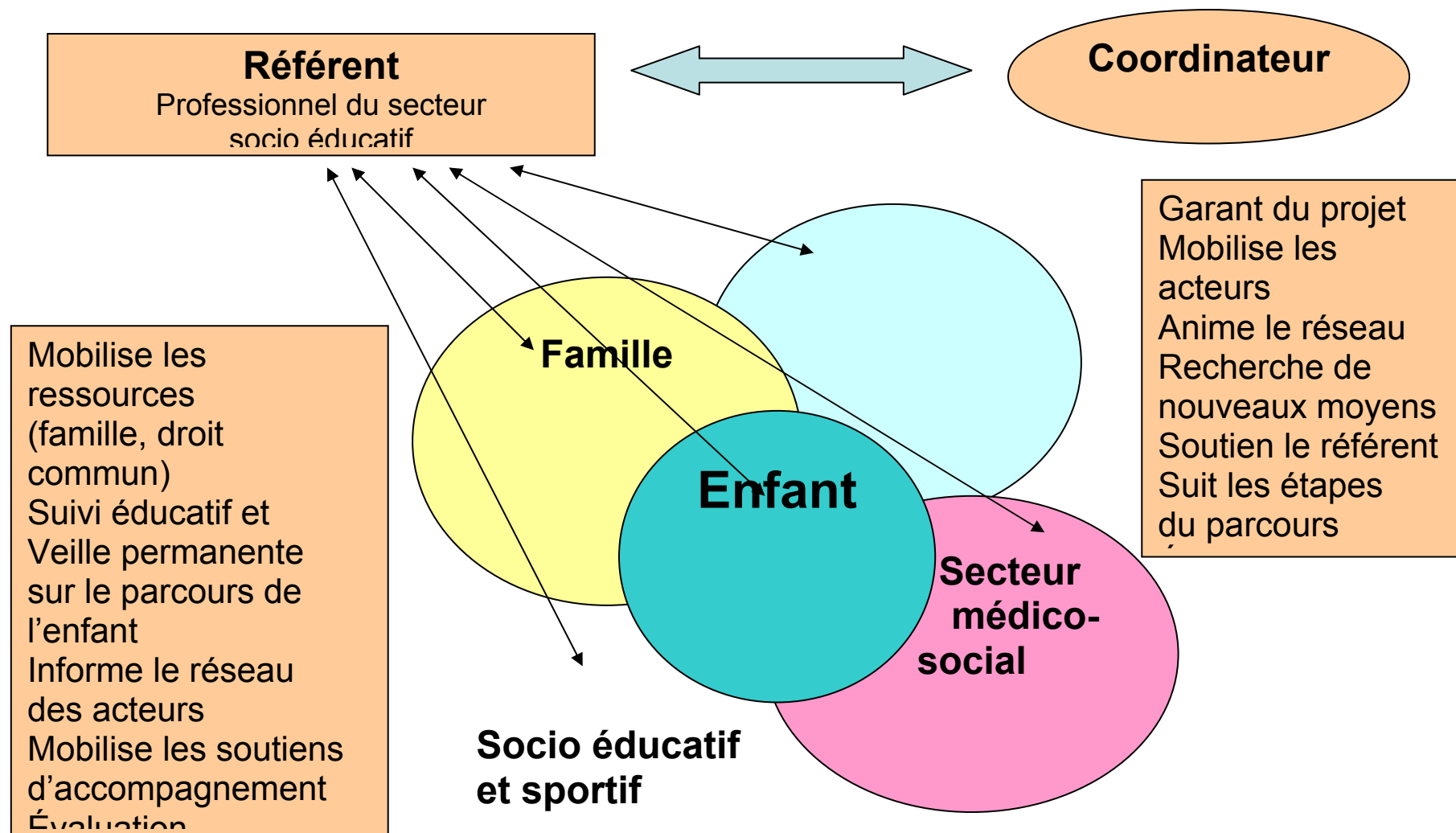
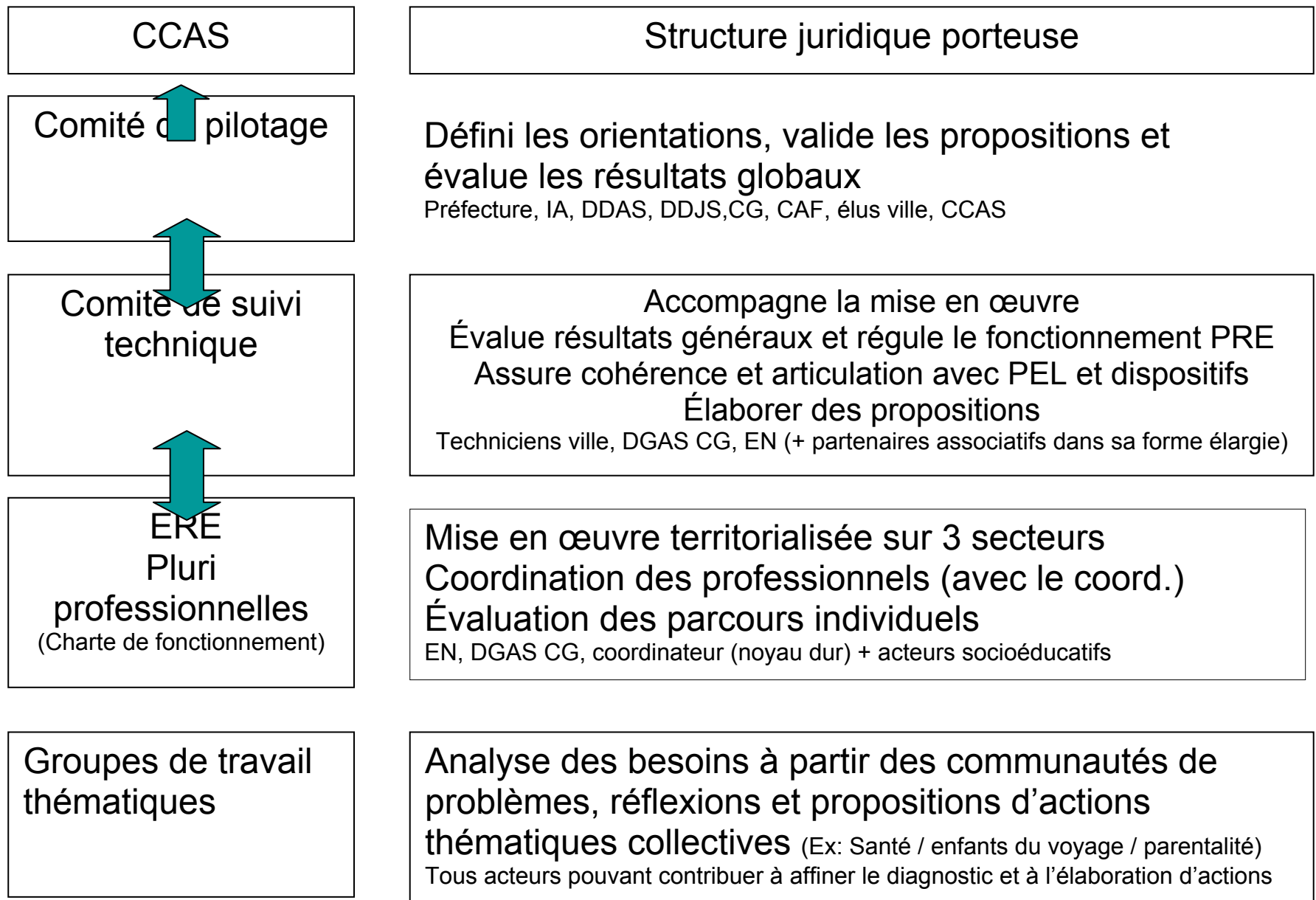
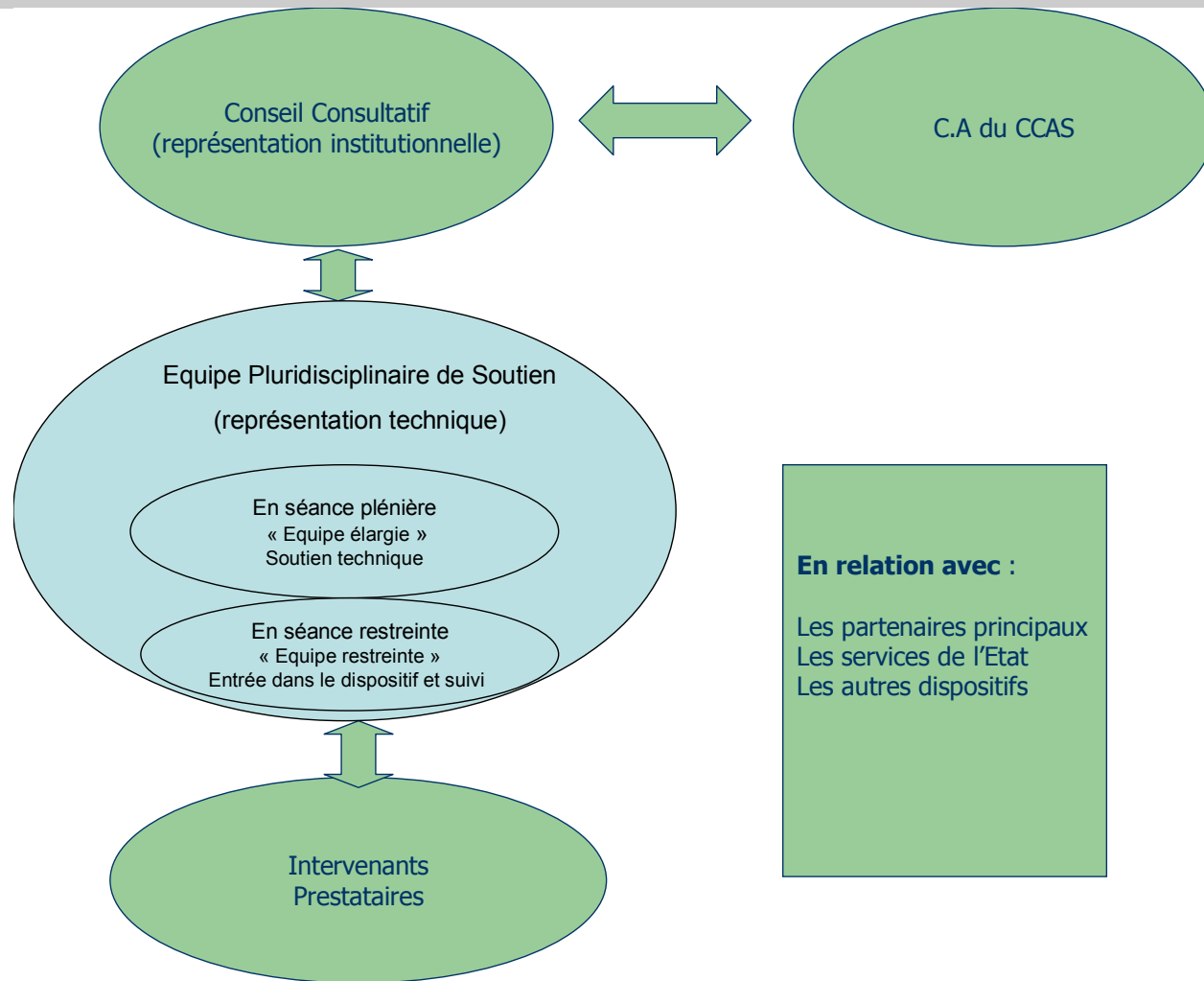


Schéma d'organisation des instances





Conseil Consultatif

Il est composé de : CCAS, Conseil Général, l'Inspecteur d'Académie, deux représentants de l'Etat (D.D.A.S.S., D.D.J.S.) , CAF, un Directeur d'école, le Principal du collège 2 représentants des parents d'élèves, 'un représentant des associations œuvrant dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, sportif, social ou sanitaire, désigné par le Président du CCAS (Association Léo Lagrange Ouest).

Les rôles de cette instance politique :

- Donner un avis sur les questions relatives aux projets de réussite éducative.
- Proposer la répartition des crédits affectés au dispositif de réussite éducative.
- Évaluer les résultats des actions menées.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du Président du CCAS ou sur demande de la majorité des membres de ce Conseil.

Equipe Pluridisciplinaire de Soutien

L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien se compose de deux instances distinctes :

- L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance élargie
- L'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance restreint

L'Equipe d'Intervenants –Prestataires

Elle est composée :

- d'associations développant des projets répondant aux orientations du dispositif de réussite éducative,
- de professionnels spécialisés assurant un suivi individuel.

Leur rôle :

- Prendre en charge les situations sur la base d'un descriptif de l'aide élaboré par l'EPS restreinte en lien avec le médiateur de la situation (durée, prise en charge, rythme).
- Faire remonter les bilans des prises en charge (individuelles, semi-individuelles ou collectives).

5. LES PRINCIPES D'ACTION

ANGERS

- garantir le respect des droits et des personnes et la confidentialité des informations et des échanges (projet de charte déontologique entre les partenaires institutionnels)
- considérer l'enfant dans sa globalité de son environnement
- intégrer et favoriser la participation des parents
- rechercher une complémentarité entre les dispositifs existants

BREST

Une Charte déontologique

Une définition partagée de la réussite éducative

Mettre au centre du dispositif les parents, les enfants ou les jeunes

CHOLET

- un protocole de fonctionnement des instances partenariales PRE validé par les membres du Comité de Pilotage (outil collégial, opérationnel et pratique auquel se réfèrent les acteurs locaux s'inscrivant dans le PRE) et définissant :
 - les instances de portage juridique et de pilotage, leurs missions
 - les modalités de partage de l'information
 - la structure, la composition et les missions des instances opérationnelles

LA ROCHE-SUR-YON

- une charte de confidentialité
- un dossier parents/enfants qui permet à l'animatrice d'avoir un suivi régulier de l'accompagnement apporté aux familles
- la cellule technique est un groupe de travail qui a pour mission l'avancée du dossier et notamment la définition des principes d'action

LAVAL

– Un programme expérimental, complémentaire au droit commun

Les actions mises en œuvre au titre du PRE s'inscrivent en complémentarité des actions de droit commun et ne devront en aucun cas s'y substituer. L'organisation et le fonctionnement du programme de réussite éducative reposent sur les réseaux d'acteurs existants, d'une part, pour garantir le respect du principe de subsidiarité et, d'autre part, pour permettre une meilleure prise en compte des obligations et des cultures professionnelles de chacun.

Ce programme est expérimental et en ce sens, il offre la possibilité de construire des actions innovantes, qui conjuguent souplesse et réactivité.

– Les parents, principaux éducateurs de l'enfant

L'adhésion et la participation des parents sont indispensables à la réussite du parcours individualisé. Le PRE est un outil de valorisation et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle éducatif. En effet, le PRE vise à rendre les parents et plus largement les familles actrices du parcours et à renforcer ainsi leurs compétences au travers des soutiens apportés. En ce sens, ils doivent donner leur accord préalable à la saisine du PRE, et participent à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

– La valorisation de l'enfant et de son environnement familial

L'enfant entre dans le dispositif parce qu'il rencontre des difficultés (scolaire, sociale, culturelle, familiale, de santé). L'enfant est le principal acteur de sa réussite et l'approche individuelle du PRE doit le valoriser dans ses potentialités et celles de son environnement familial.

– L'obligation du secret professionnel au sein des équipes pluridisciplinaires

Tous les professionnels présents au sein des équipes pluridisciplinaires de réussite éducative sont soumis, du fait même de leur mission, à l'obligation du secret professionnel et sont liés au protocole d'échange d'informations .

Les informations nominatives échangées au sein de ces équipes ne doivent pas être communiquées en dehors de ce cadre excepté lorsque l'enfant est en danger. Seules les informations nécessaires et utiles à l'enfant sont partagées. La coordinatrice est garante de la confidentialité de ces informations lorsqu'elle rend compte des situations aux responsables politiques et institutionnels

NANTES

Principes :

- repérage individuel
- réponses individuelles ou collectives
- suivi et évaluation individuels
- implication des parents recherchée
- intervenir après épuisement des réponses de droit commun

posture de bienveillance : considérer l'enfant et sa famille en tant que personnes ordinaires qui rencontrent des difficultés, et non comme des gens à problèmes.

Souhait de faire du PRE un programme valorisant : plutôt se sentir « élu au programme » que « signalé par ses manques ».

QUIMPER

Une charte de fonctionnement du DRE : cadre éthique de fonctionnement, reconnaissant à tous les niveaux la place des parents.

RENNES

Le fonctionnement de la réussite éducative ,son cadre et ses limites d'intervention sont clairement définis dans le cadre de la Charte d'engagement et de Fonctionnement qui a été élaborée par un groupe de partenaires agissant dans le champ éducatif et social rennais.

Ce document a été validé par le conseil consultatif du 18 septembre 2006. Il est signé par tous les partenaires intervenants dans le cadre des parcours de réussite éducative individualisés.

REZE

Le fonctionnement du PRE prend appui sur 2 principes suivants :

1 - Mobiliser les ressources du territoire et créer du lien entre les partenaires en :

- recherchant une complémentarité entre les dispositifs existants sur le territoire.
- agissant pour la connaissance et la reconnaissance des missions des différents professionnels concernés par le projet.
- visant la cohérence des actions menées par les différents partenaires et acteurs.
- proposant un projet global d'intervention auprès des enfants, en s'appuyant sur les ressources locales et en proposant des actions nouvelles.

2 - Garantir une déontologie au projet. Pour cela, il est indispensable :

- d'avoir l'accord de la famille avant toute étude de situation de l'enfant
- de bien positionner les parents comme premiers éducateurs de l'enfant et les professionnels en proposition de soutien.
- d'être dans une démarche de construction et dans une réflexion positive et globale avec la famille et les acteurs qui interviennent auprès de l'enfant.
- de garantir le respect des droits des personnes.
- de garantir la confidentialité des informations et des échanges concernant les familles et les enfants inscrits dans le PRE

↳ un protocole de collaboration définissant les modalités d'échange et de partage de l'information a été signé entre les partenaires le 14 juin 2006.

↳ une charte de fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire définie les missions et engagements de ses membres.

SAINT-NAZAIRE

- s'appuyer sur les orientations du PEL
- limiter dans un premier temps à une cinquantaine d'enfants
- bâtir modalités d'intervention de manière coopérative avec les partenaires
- charte de fonctionnement, qui s'appuie sur charte de la cellule de veille éducative
- s'appuyer sur réseau d'acteurs pour la constitution des ERE et le suivi des enfants
- démarche d'expérimentation

TRELAZE

- une charte de fonctionnement du PRE qui s'applique à tous les signataires et partenaires et vaut comme engagement moral et comme principe d'action.

6. LES MODALITÉS DE CONNAISSANCE ET DE DIAGNOSTIC DES PUBLICS

BREST

Diagnostic partagé à partir des éléments émanant de la Ville, CCAS, DSU, EN, CG, CAF, et déclinaison détaillée par territoire (présentation générale du quartier, état des lieux, enjeux spécifiques).

CHOLET

Un diagnostic sur la question éducative élaboré en mai 2006 par un cabinet d'études, en deux phases :

- un état des lieux territorialisé sur le territoire de l'agglomération
- l'approfondissement du diagnostic en groupes de travail et de réflexion

LA ROCHE-SUR-YON

Diagnostic et repérage dans le cadre de travaux préparatoires au PRE : 250 enfants à intégrer dans le dispositif (220 scolarisés en ZEP, 30 hors ZEP) qui peuvent être identifiés par les différents dispositifs éducatifs existants (CEL, AS, CTL, centre de loisirs...) :

2/6 ans : enfants présentant troubles langage, difficultés relationnelles ou comportementales

6/11 ans : difficultés scolaires, sociales ou comportementales

11/16 ans : problème scolaire ou comportemental encore non résolu malgré prises en charge

LAVAL

Elaboration en cours d'un diagnostic partagé dans le cadre du volet éducatif du CUCS avec l'ensemble des partenaires concernés :

- services de la ville : enseignement ; sport, animation territoriale
- Conseil Général
- CAF
- DDJS
- Education Nationale
- Préfecture
- CUCS

NANTES

Connaissance des publics par un audit dans le cadre du CEL et décliné par territoire

Étude interne sur l'offre éducative par territoire

QUIMPER

Diagnostic confié à la coordinatrice PEL lors du montage du dossier DRE (recensement données existantes, recherche de données complémentaires, échanges inter-partenariaux)

RENNES

Le travail de diagnostic n'a pas été mené spécifiquement dans le cadre du PRE.

Il reprend des problématiques pointées dans les champs suivants :

- Le Social : les données fournies transmises par l'observatoire rennais des données sociales 2005 (APRASE).
- la Scolarité données fournies par l'inspection d'académie 35
- L'éducation: Les relations familles/école – Rapport "L'école entre famille et cité" G MOREAU, ET Etude sur la médiation scolaire au Sud de Rennes - Familles turques- UAIR
- Réflexion sur l'accompagnement à la scolarité Ligue de l'Enseignement 35
- La Santé: données présentées dans l'enquête "l'état des lieux de la santé rennaise".

REZE

Un diagnostic PRE a été piloté par la FAL : Il a permis de :

- réaliser un état des lieux des 2 quartiers
- de mettre en avant les positions et attentes des différents professionnels
- de définir des préconisations

SAINT-NAZAIRE

Ce qui est envisagé, c'est de repérer les « communautés » de problèmes dans la somme des diagnostics individuels. Un diagnostic spécifique est mis en œuvre dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité (voir fiche ingénierie accompagnement scolaire)

7. LES MODALITÉS DE CONNAISSANCE ET DE DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES

ANGERS

Elaboration du PRE à partir des éléments de diagnostic sur le territoire :

- Tableau de bord des quartiers - La convention cadre du contrat ville (2000/2006)
- L'évaluation par un cabinet de l'axe 1 du contrat ville : « faciliter l'accès à la réussite scolaire et individuelle à travers le renforcement des actions éducatives et culturelles »

BREST

Diagnostic partagé à partir des éléments émanant de la Ville, CCAS, DSU, EN, CG, CAF, et déclinaison détaillée par territoire (présentation générale du quartier, état des lieux, enjeux spécifiques).

Voir le diagnostic sur site PEL Ville de Brest

CHOLET

Un diagnostic sur la question éducative élaboré en mai 2006 par un cabinet d'études, en deux phases :

- un état des lieux territorialisé sur le territoire de l'agglomération
- l'approfondissement du diagnostic en groupes de travail et de réflexion

LA ROCHE-SUR-YON

- diagnostic du contrat de réussite éducative (scolaire, social et sanitaire) sur les 5 groupes scolaires composant la ZEP et les collèges rattachés.
- Appui sur différents diagnostics « thématiques » (Contrat Educatif Local, Accompagnement à la scolarité primaires et collégiens, actions éducatives soutenues dans le cadre du CTL et du contrat de ville...

NANTES

Connaissance des publics par un audit dans le cadre du CEL et décliné par territoire
Étude interne sur l'offre éducative par territoire

QUIMPER

Diagnostic confié à la coordinatrice PEL lors du montage du dossier DRE (rapports d'activités des services municipaux enfance jeunesse, données de fréquentation des structures; listing d'activités et d'acteurs).

RENNES

Le travail de diagnostic n'a pas été mené spécifiquement dans le cadre du PRE mais dans le cadre des démarches suivantes :

1. Bilan-évaluation du 1^{er} Contrat Éducatif Local de la Ville de Rennes (juin 2003)
2. Bilan d'étape Contrat de Ville
3. Diagnostic participatif sur l'action éducative enfance au Blosne (Francas-CREAR).

REZE

Un diagnostic PRE réalisé par la FAL **entre février et juin 2006 : état des lieux et diagnostic partagé et participatif**

SAINT-NAZAIRE

Pas de diagnostic spécifique puisqu'un diagnostic a été réalisé récemment (2002) lors de la formalisation du PEL. En revanche, des diagnostics thématique pourraient être envisagés pour des publics spécifiques (gens du voyage notamment, avec les 3 communes de l'agglomération qui développent également un PRE)

TRELAZE

Elaboration du PRE à partir d'études réalisées antérieurement :

- « les actions concourant à la réussite scolaire sur les territoires d'Angers et Trélazé » sept 2003
- « la politique de développement social urbain en faveur de l'enfance et de la jeunesse » 2004
- le tableau de bord des quartiers mis en place dans le cadre du Contrat de Ville

8. LE TERRITOIRE DU PRE

ANGERS

Le quartier Monplaisir, inscrit dans la géographie prioritaire du Contrat de Ville qui comprend une zone d'éducation prioritaire. Le collège est classé en réseau Ambition Réussite intégrant 2 groupes scolaires

BREST

Les ZUS de Brest intégrant la ZEP, les territoires prioritaires du Contrat de Ville .

CHOLET

Les 4 ZUS ainsi que le réseau d'éducation prioritaire (1 collège et 6 groupes scolaires).

LA ROCHE-SUR-YON

Les 5 territoires en ZEP et ZUS sont prioritaires mais volonté politique d'intervenir également sur situations repérées individuellement sur les autres territoires

LAVAL

Priorité sur les territoires du CUCS (3 ZUS) mais les enfants des autres quartiers pourront être pris en charge si nécessaire.

NANTES

ZEP, ZUS et quartiers en Politique de la Ville : 3 collèges en Politique de la Ville
+ publics spécifiques : enfants du voyage, allophones.
⇒ 3 ERE

QUIMPER

ZUS et ZEP (quartier CUCS)

RENNES

5 quartiers classés ZUS

Le PRE peut également dans des situations qui le nécessitent développer des parcours individualisés pour des enfants hors des quartiers prioritaires.

REZE

Un quartier ZUS Château + quartier du Ragon

SAINT-NAZAIRE

Enfants scolarisés en ZEP ou habitant en ZUS niveau 1 et 2 de la commune de Saint-Nazaire

TRELAZE

Sur l'ensemble du territoire puisque tous les établissements sont classés en ZEP.

9. LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE REUSSITE ÉDUCATIVE

ANGERS

Installation de l'équipe en cours

BREST

5 ERE à géométrie variable, avec un noyau « dur » rassemblant des référents de chaque institution engagée sur la réussite éducative.

Une coordinatrice chargée de l'animation et de la coordination de l'équipe sur chacun des territoires
Selon les situations d'enfants évoquées peut s'adjoindre des professionnels ou des bénévoles

Missions de l'ERE :

- élaboration et suivi des parcours
- observation et analyse territoriale

CHOLET

4 cellules pluridisciplinaires de soutien sur chacune des 4 ZUS, composées de :

- un représentant des écoles de chaque territoire : un directeur ou référent,
- un représentant des collèges de chaque territoire : principal, principal adjoint ou CPE,
- un éducateur Prévention Spécialisée pour les territoires concernés par leur intervention,
- un éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (en fonction des possibilités)
- un représentant du Conseil Général,
- un représentant du Centre Social du territoire : un directeur ou référent de secteur,
- un représentant des associations ayant une action « identifiée » au titre de la réussite éducative ou susceptibles de l'être (en référence aux axes privilégiés),
- le cas échéant, un représentant des organismes communaux de la petite enfance

Mission :

- met en oeuvre les actions
- repère et suit les bénéficiaires

COULAINES

Équipe pluridisciplinaire variable en fonction des situations

LA ROCHE-SUR-YON

- Une équipe permanente située au sein de la Mission Enfance jeunesse temps libres , rattachée à la Délégation aux solidarités et au développement social Local

Composition :

- une coordinatrice (20% du temps de travail)
- une animatrice PRE
- une secrétaire (temps partiel)

Missions :

- gestion des dossiers
- animation équipe de professionnels sur le terrain
- lien avec les élus et la Caisse des Ecoles
- organiser le travail en réseau
- organisation des instances
- relations familles
- évaluation des actions et parcours individualisés

- Une cellule technique :

Composition :

- Coordonnatrice Réussite Educative.
- Animatrice de la Réussite Educative
- Délégué aux solidarités et au développement social Local
- Coordonnatrice Z.E.P.
- Représentant de l'Etat (directeur DDJS 85)
- Directeur des actions interministériel à la Préfecture de Vendée
- Chef du bureau des finances de la Préfecture de Vendée
- Représentant de la DDASS

- 3 équipes de Réussite Educative :

Correspondant aux cinq territoires rassemblés situés en zone d'éducation prioritaire et donc constituées de professionnels de terrain qui interviennent pour certains dans d'autres actions enfance jeunesse tels que le contrat éducatif local et l'accompagnement à la scolarité enfants et adolescents par exemple. Elles se réunissent toutes les 6 semaines environ sur invitation de l'animatrice PRE qui les anime.

Composition : champs représentés :

- enseignement : directeurs d'écoles, principaux des collèges et CPE
- prévention : éducateurs de prévention de la ville
- social : Assistantes sociales, éducateurs PJJ ou/et Sauvegarde de l'Enfance
- socioculturel : animateurs maisons de quartier, du service enfance jeunesse de la ville
- Santé : RASED

LAVAL

3 équipes pluridisciplinaires

Principe : 1 équipe par territoire

Composition

Les permanents

- la coordinatrice
- 2 intervenants de l'éducation nationale sur les 3 territoires
- 1 intervenant du domaine socioculturel nommé par le service animation territoriale
- 1 intervenant du domaine social nommé par le CCAS

Equipe élargie

- Des intervenants des domaines, social, médical, médico social, associations culturelles et sportives pourront être présents en fonction de chaque situation individuelle.

Fonctions

- examen de la situation
- propose parcours individualisé qui sera présenté à la famille
- veille au suivi du parcours et propose des réajustements si besoin
- participe à l'évaluation du parcours

NANTES

- 1 responsable du CEL, pilote du PRE
- 1 responsable du PRE
- 3 coordonnatrices ERE
- 2 médiatrices santé
- 1 animateur lecture écriture
- 1 responsable administrative et financière

QUIMPER

Une équipe composée de 3 professionnels :

- 1 coordonnatrice
- 2 référents des parcours
- 1 assistante administrative (1/2 T)

RENNES

Dans chacun des quartiers identifiés ZUS, le réseau local éducatif composé des différents acteurs sociaux, éducatifs, culturels est mobilisé.

Au sein de ce réseau, la cellule locale de réussite éducative est composée d'un nombre restreint d'acteurs du quartier dont l'expertise dans chacun des 5 domaines de vie des enfants soit la famille, l'école, le socioculturel, la santé et le social est sollicitée.

Missions :

Valider l'adéquation de la situation du jeune avec les missions spécifiques au PRÉ (pas de substitution au droit commun),

Etablir un état des difficultés, des besoins et des compétences de l'enfant ou du jeune,

Proposer un parcours de réussite éducative individualisé (PRÉI) élaboré au regard des besoins et attentes de l'enfant ou du jeune et de sa famille.

Evaluer et valider la réalisation du parcours de réussite éducative individualisé (PREI)

Composition

Proposition de composition de la cellule locale de réussite éducative présente dans chacun des cinq quartiers ZUS

- Acteur du domaine social
- Acteur de l'éducation nationale 1^{er} degré
- Acteur de l'éducation nationale 2^{ème} degré
- Acteur du domaine de la santé (PMI, CMPP, médecin engagé dans le quartier)
- Acteur du domaine socioculturel
 - Acteur de la prévention spécialisée
 - L'animateur de la cellule locale de la réussite éducative

Le repérant de la situation pourra présenter la situation à la cellule locale de réussite éducative.

La cellule peut faire appel si nécessaire à des personnes ressources pour leur expertise ou leur connaissance.

REZE

Le coordonnateur de réussite éducative :

- anime la mise en œuvre et la cohérence du dispositif sur les 2 quartiers
- assure l'interface entre le comité technique et l'ERE et les acteurs de terrain
- assume le pilotage de l'ERE, sa mobilisation et sa régularisation si nécessaire
- veille au respect du protocole de partage de l'information et de la charge de fonctionnement
- procède au suivi et à l'évaluation des parcours
- contribue à l'évaluation du dispositif

L'équipe pluridisciplinaire :

- un noyau permanent : CG (2 AS, 1 puéricultrice, 1 éducatrice ASE), EN (2 conseillères pédagogiques), Ville (responsable aide légale et facultative), École de Parents et Éducateurs (une psychologue), FAL (la coordonnatrice PRE)
- des personnes ressources invitées ponctuellement : travailleurs sociaux, centres socio-culturels, caisse des écoles, Comité local de prévention et de sécurité, enseignants, prévention spécialisée.

Missions :

- examine la situation et apporte les éléments d'informations nécessaires
- propose un parcours éducatif qui sera présenté à la famille

- veille au suivi et à la régulation du plan d'actions
- évalue le parcours éducatif

SAINT-NAZAIRE

2 ERE (1 collège + 2 premier degré) : 1 professionnel du service social du département lorsqu'il y a un contact déjà établi avec la famille (AS ou puéricultrice de secteur, éventuellement éducateur), coordinateur ZEP + personnel éducation nationale selon la situation (directeur d'école ou enseignant, AS collège, psy réseau d'aide...), coordinateur PRE.

+ professionnels concernés en fonction des situations : animateurs enfance jeunesse, centre social, éducateur prévention, AS CMP, encadrant municipal pause méridienne, éducateur sportif.

Le principe est de réunir ceux qui peuvent contribuer au travers d'une concertation sur la situation de l'enfant à établir un parcours de réussite et s'y impliquer dans un travail en réseau, où chacun, dans le respect de ses missions, peut s'investir.

TRELAZE

L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien se compose de deux instances distinctes :

- L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance élargie
- L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance restreinte
- L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance élargie

Elle est composée :

- Un professionnel référent de l'État dans le domaine éducatif (D.D.A.S.S., D.D.J.S.).
- Un enseignant d'un des établissements scolaires de Trélazé.
- Un professionnel du R.A.S.E.D. (A ce jour, le RASED ne souhaite pas participer au dispositif en tant que membre de cette instance, mais comme « partenaire médiateur »).
- Un professionnel du service social en faveur des élèves.
- Un professionnel du Département – circonscription d'action sociale et de santé.
- Un professionnel de la C.A.F.
- Un professionnel de la prévention spécialisée.
- Un professionnel désigné par le Maire intervenant dans le domaine éducatif (Association Léo Lagrange Ouest).
- Un professionnel œuvrant dans le domaine éducatif.
- Un représentant des parents d'élèves.
- Animation : le coordonnateur du programme de réussite éducative.

Les rôles de cette instance technique :

- Rechercher la cohérence et la continuité entre les différents acteurs.
- Elaborer un protocole de fonctionnement du dispositif respectant les familles et les rôles des intervenants.

- Faire des propositions d'actions collectives en faveur des enfants les plus en difficultés (volet éducatif du CUCS).
- Faire des propositions relatives à l'équipe des intervenants – prestataires.
- Echanger des expériences.

Cette Equipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance élargie se réunit 5 à 6 fois par an

- L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance restreinte

Cette commission est composée :

- Un travailleur social de la circonscription d'action sociale et de santé.
- Un membre du R.A.S.E.D. (cf : remarque ci-dessus)
- Un directeur d'école.
- Un professionnel du service social en faveur des élèves.
- Le médiateur de la situation étudiée (rôle du médiateur défini dans le paragraphe 6)
- Animation : le coordonnateur du programme de réussite éducative.

Le rôle de cette instance est d'étudier les situations individuelles :

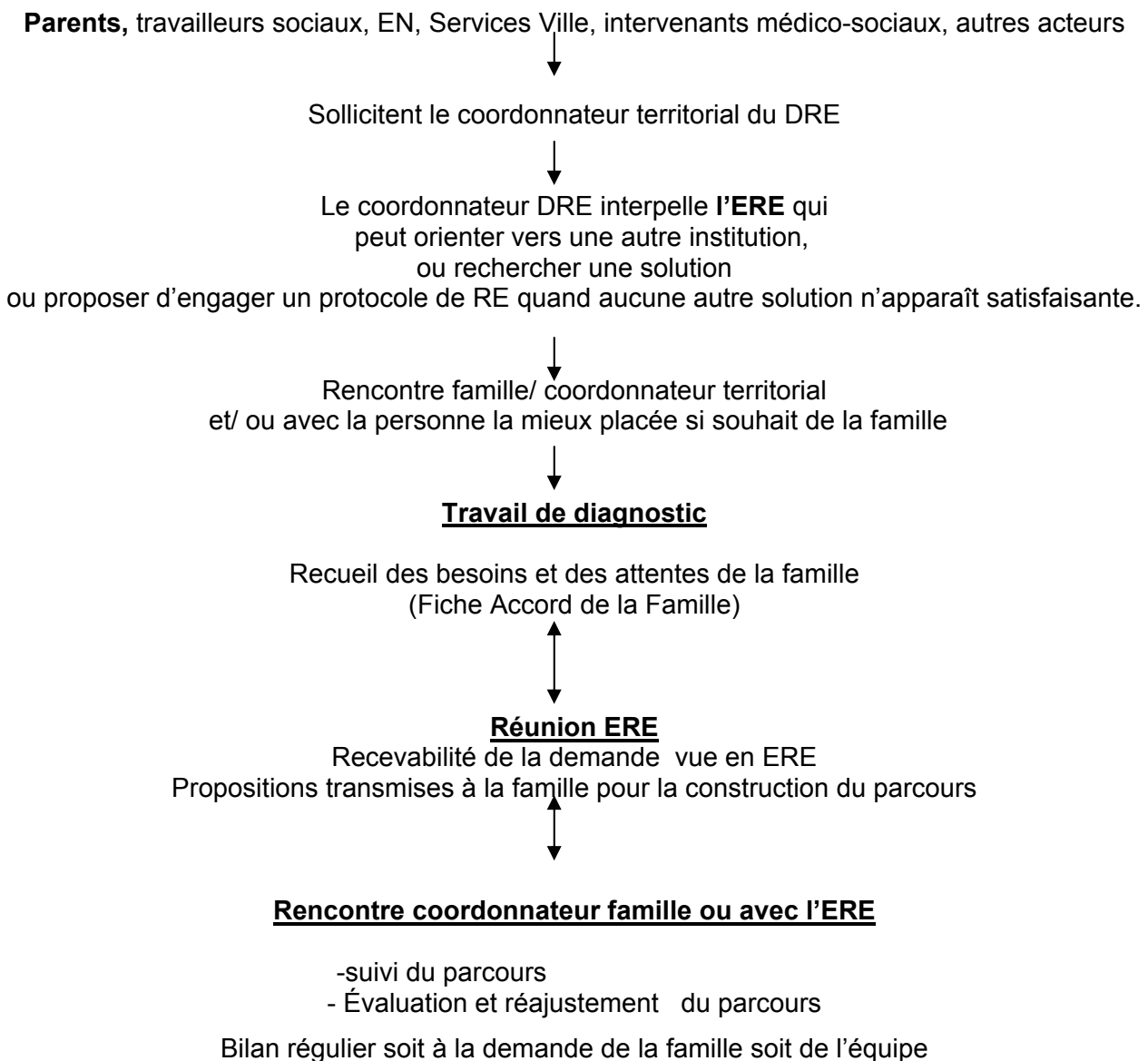
- Se prononcer sur l'entrée d'un enfant et de ses parents dans le dispositif.
- Proposer ou valider le dispositif d'aide individuelle.
- Suivre l'adaptation des interventions des prestataires aux besoins des enfants et de leurs parents.

L'Équipe Pluridisciplinaire de soutien en séance restreinte se réunit en moyenne une fois par mois.

Le coordonnateur peut provoquer une réunion en urgence en cas de demande particulière.

10. LA GESTION DES PARCOURS ÉDUCATIFS

BREST



Les 3 coordonnatrices ont élaboré avec les membres des ERE des outils de travail à destination interne : fiches d'orientation, d'accord de la famille, de présentation de la situation à l'ERE, fiche de diagnostic et suivi et d'évaluation du parcours, fiche de construction du parcours avec la famille, grilles d'évaluation, un outil méthodologique de recueil des compétences et envies de l'enfant à partir des 4 axes de RE définis dans le DRE.

CHOLET

Deux modes d'interpellation du dispositif peuvent être utilisés par les acteurs :

- des professionnels de la cellule proposent un projet soumis à l'avis de la cellule, avec une réflexion ayant pu avoir lieu préalablement entre quelques acteurs, ou dans d'autres groupes de travail,
- la cellule réfléchie à la mise en œuvre de projets et leurs modalités de réalisation pour un public identifié sur une problématique.

Un référent sera désigné pour chacun des bénéficiaires.

L'évaluation des actions sera faite par l'opérateur du projet et le référent du bénéficiaire. En cas de prestations extérieures, ce bilan sera effectué par l'équipe coordinatrice, en accord avec le référent, et soumis à l'approbation de la cellule.

Partage de l'information

Ces Cellules Pluridisciplinaires de Soutien échangent sur les projets en ne mentionnant pas les situations particulières des enfants et de leurs parents.

Le respect de l'éthique est posé comme principe préalable : les membres des cellules s'interdisent de parler de la situation familiale et individuelle d'un enfant.

Si le suivi individuel est prévu au sein de la cellule, le protocole doit veiller à protéger les bénéficiaires d'éventuels débordements sur les situations de chacun (refus des informations non subjectives, pas de jugement de valeur, respect de la vie privée et de l'intimité du bénéficiaire). Il est en effet important que les enfants ne soient pas stigmatisés. Les membres de la cellule n'ont pas à tout entendre de la situation des enfants suivis. Les échanges devront donc se limiter à l'information nécessaire pour pouvoir traiter de la problématique repérée.

Les noms des enfants pourront être évoqués dans un souci de clarté dans la discussion au sein du groupe après avoir obtenu l'accord des parents quant à l'inscription de l'enfant dans le dispositif.

Le suivi des bénéficiaires

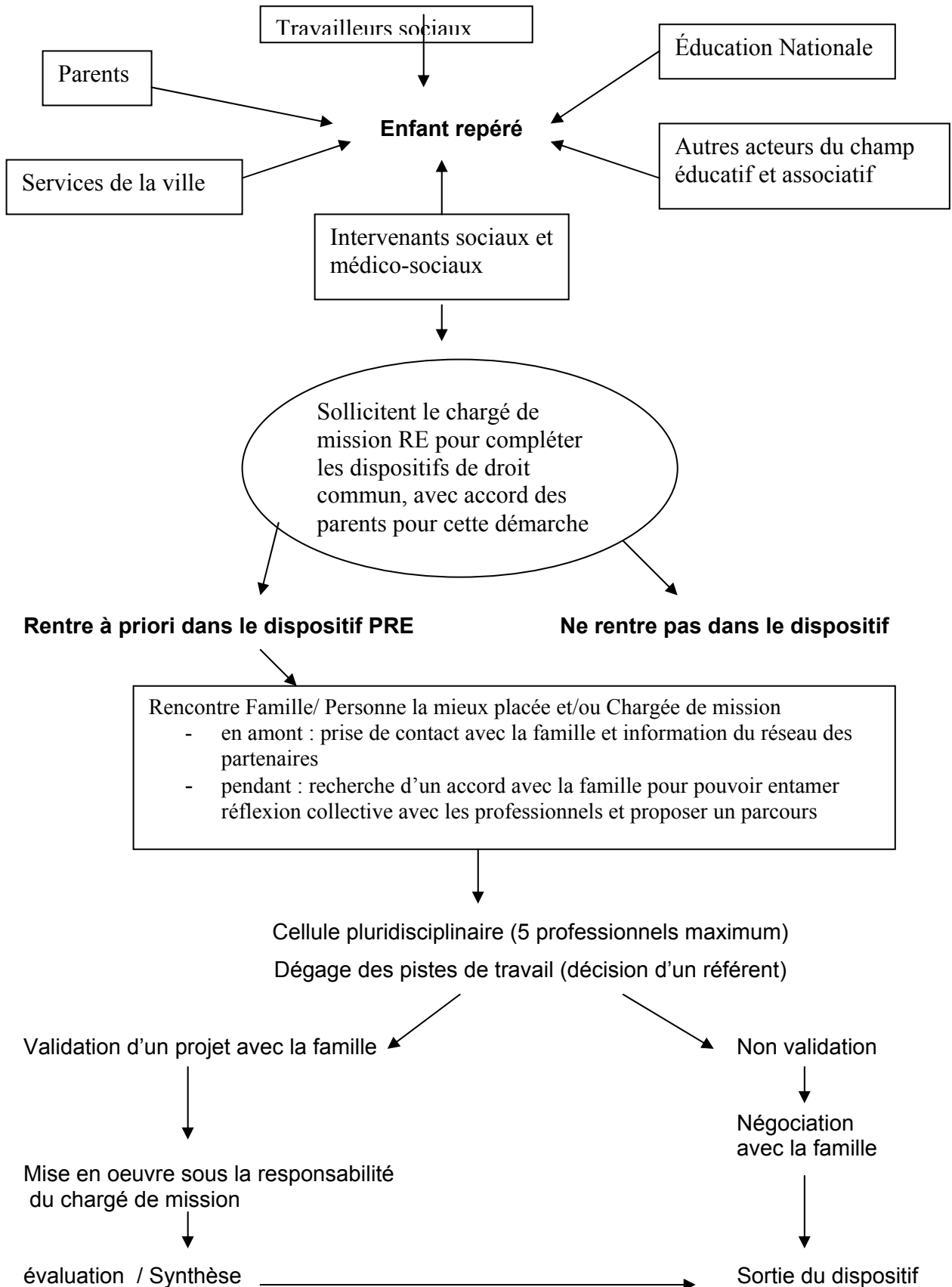
Ce suivi sera réalisé par le référent, c'est à dire le professionnel à l'origine du repérage et de l'intégration de l'enfant au sein du dispositif.

Il devra, en fin de chaque année, fournir des éléments globaux d'évolution de l'enfant (par rapport à la problématique initialement repérée) dans le cadre du bilan de l'action menée, sans référence nominative. Ces indications serviront à l'évaluation du dispositif à travers les indicateurs définis par l'Etat et ceux arrêtés localement.

Liens entre l'unité et les cellules

Les mêmes personnes n'étant pas présentes dans les deux instances, chaque institution est garante du lien entre les différents niveaux.

COULAINES



L'accompagnement individuel éducatif se déroule par étape :

Etape 0 : interpellation de l'animatrice par les différents acteurs connaissant l'enfant sur ses temps de vie.

Etape 1 : Contact avec la famille, l'animatrice PRE et le « repérant » pour la définition des objectifs et le parcours de réussite éducative.

Etape 2 : En parallèle, l'animatrice s'adresse par mail à l'équipe de réussite éducative pour vérifier s'il y a connaissance de la situation et de croisements possibles.

Etape 3: Rencontre de l'équipe de réussite éducative :

- Evaluation de la situation et choix du type d'accompagnement
- Choix du référent.

Etape 4 : Le référent rencontre la famille :

- La famille doit donner son accord sur les propositions d'accompagnement.
- Le référent se doit de tenir informée l'animatrice PRE de l'avancée du dossier qui tient à jour une fiche de synthèse complémentaire au dossier enfant/famille.
- Le référent prend contact régulièrement avec la famille pour lui permettre de participer dans la mesure du possible à l'élaboration du parcours, son suivi et son évaluation.

Etape 5 : Rencontre de l'équipe de réussite éducative

Evaluation de l'accompagnement et réajustement si besoin.

Etape 6: Evaluation du parcours et choix de poursuivre ou mettre fin au programme si les objectifs de départ sont atteints en alternance avec le travail d'accompagnement effectué par le référent.

La famille pourra être recontactée six mois plus tard pour prendre des nouvelles de l'enfant.

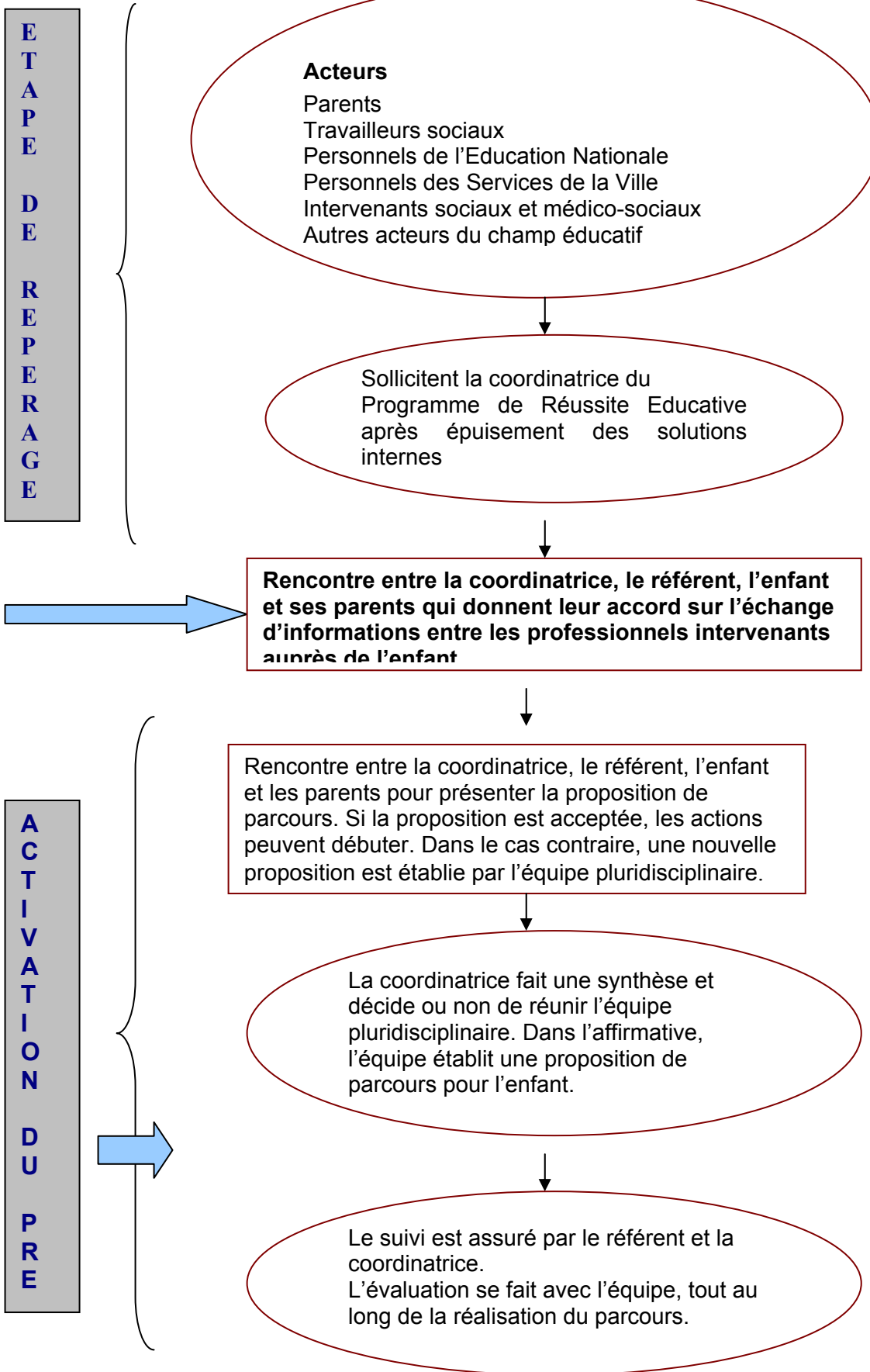
L'entrée dans le programme implique :

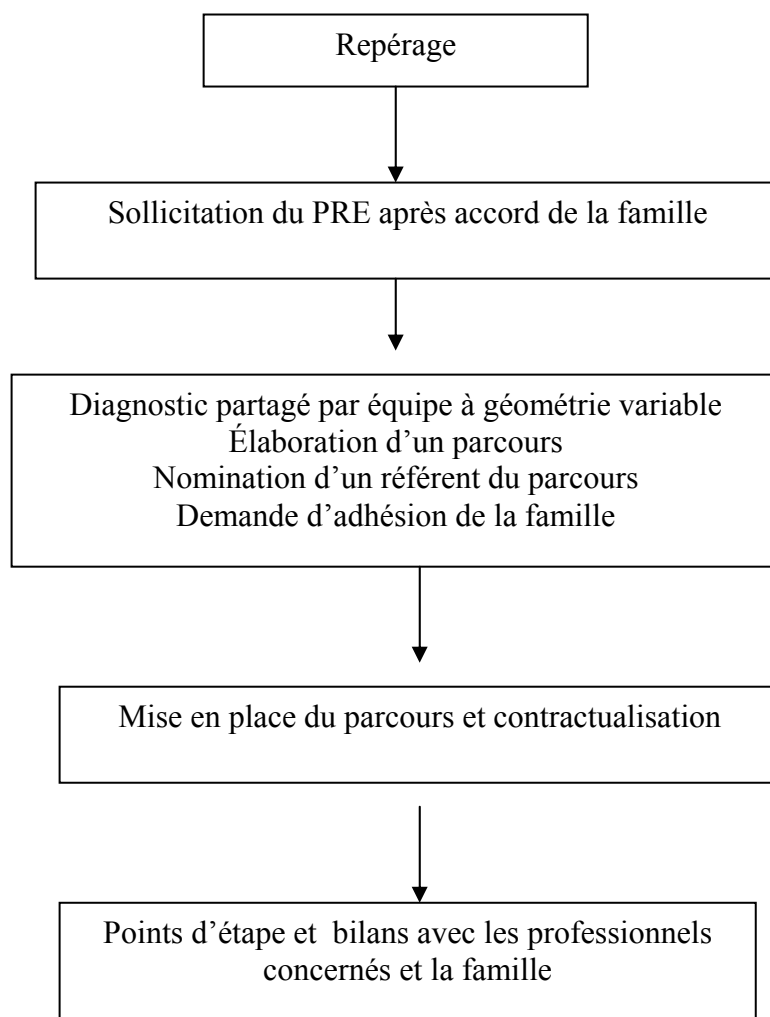
- **Pour les parents :**

- De signer une autorisation parentale qui atteste qu'ils adhèrent au programme et qu'ils sont « partenaires » du dispositif en participant à la définition des objectifs.
- De valider la démarche d'accompagnement et dans la mesure du possible de participer à son élaboration, son suivi et son évaluation.

- **Pour les professionnels:**

- De respecter la charte de confidentialité hors des temps de rencontre en équipe de réussite éducative
- D'assurer un suivi individuel des enfants accueillis et pris en charge
- De travailler en collaboration avec l'animatrice qui centralise toutes les informations nécessaires au suivi et à l'évaluation du parcours (échanges par mail, courrier, téléphone) mais également en direct si besoin pour faire des points réguliers avec la famille...





Outils : fiche de parcours, fiche de saisine

QUIMPER

Qui sollicite ? les professionnels du champ éducatif, social scolaire et sanitaire / ou les parents :

Le professionnel informe les parents et l'enfant et sollicite leur accord

- après accord, il transmet la fiche relais à la coordonnatrice DRE et un double aux parents
- la coordonnatrice rencontre la famille : échange, informe, demande autorisation de solliciter les partenaires pour connaître les mesures actuelles et étudier leur complémentarité, afin d'engager une analyse partagée avec le groupe de coordination
- le groupe de coordination réalise un diagnostic partagé de situations présentées anonymement et définit une orientation vers un parcours de RE
- une rencontre est organisée entre les parents, l'enfant, la coordonnatrice, le référent choisi pour l'accompagnement du parcours : informe des propositions, construit la mise en oeuvre des objectifs.
- Un temps de réflexion (15 j) est laissé à la famille avant de s'engager dans le parcours
- Si accord de la famille, formalisation par un écrit et calendrier de travail
- Le professionnel repérant est informé de l'entrée ou non de l'enfant dans le dispositif

Les parents sollicitent :

- la coordonnatrice rencontre la famille
- le groupe de coordination réalise un diagnostic partagé de situations présentées anonymement et définit une orientation vers un parcours de RE
- une rencontre est organisée entre les parents, l'enfant, la coordonnatrice, le référent choisi pour l'accompagnement du parcours : informe des propositions, construit la mise en oeuvre des objectifs.
- Un temps de réflexion (15 j) est laissé à la famille avant de s'engager dans le parcours
- Si accord de la famille, formalisation par un écrit et calendrier de travail
- Le professionnel repérant est informé de l'entrée ou non de l'enfant dans le dispositif

QUAND	QUOI	QUI	COMMENT
Etape 1	Situation problématique	Acteur du réseau local : ➤ Droit commun ➤ Institution ➤ Associations	Vérification de la saisine préalable du droit commun
Etape 2	Information famille et consentement de présentation à la CLRE	Acteur du réseau local : ➤ Droit commun ➤ Institution ➤ Associations	Rencontre Consentement
Etape 3	Contact entre le repérant et l'animateur de la CLRE Connaissance des problématiques et des démarches engagées.	Acteur du réseau local et Animateur CLRE	Rencontre/téléphone
Etape 4	Pertinence suivi PRE Rencontre avec la famille et consentement formalisé	Le repérant (acteur du réseau local) et/ou Animateur CLRE	Fiche/courrier Téléphone
Etape 5	Recensement des informations utiles et pertinentes	Animateur CLRE - Acteurs du droit commun proche de l'enfant	Rencontre, Téléphone et Fax.
Etape 6	Elaboration de la Synthèse	Animateur CLRE	Analyse et présentation des informations
Etape 7	Saisine Diagnostic/PRE Nomination du référent	Animateur et membres de la CLRE	Rencontre mensuelle
Etape 8	Proposition du PRE, à la famille + engagement de celle ci.	Référent et animateur CLRE et/ou le repérant	Rencontre famille Engagement contractuel
Etape 9	Réalisation du Parcours Evaluation	Opérateurs du RLÉ Famille, Référent et Animateur CLRÉ Animateur CLRÉ Animateur CLRÉ en lien avec la Famille, le référent, les opérateurs et si nécessaire CLRÉ	Mode d'Intervention individuelle ou collective Suivi et accompagnement Piloteage du PRÉ
Etape 10	Evaluation Finale du PREI a°) Travail préparatoire à l'évaluation finale b°)Évaluation finale	Animateur CLRÉ / le référent/la famille et l'enfant CLRÉ et Animateur CLRÉ	Synthèse d'évaluation du PRÉI Étude de la synthèse
Etape 11	Fin du PREI	Référent/Famille/ Animateur CLRÉ	Suite à donner : Continuité du PRÉI Nouveau diagnostic + Nouveau PRÉI

REZE

Gestion des parcours éducatifs selon les 3 étapes suivantes :

1. INFORMER LES PARENTS

PRESENTATION DU PARCOURS AUX PARENTS PAR LE REFERENT		
Les parents acceptent	↓	Les parents refusent
	↓	
Mise en œuvre du parcours éducatif		Réorientation
	↓	
Signature du parcours éducatif		

2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PARCOURS EDUCATIF

LES PARENTS	LE REFERENT	LA COORDONNATRICE
↓	↓	↓
Facilitent la mise en place du parcours	Veille à la mise en œuvre du parcours éducatif	Echange avec le référent, le professionnel et la famille pour la mise en œuvre du parcours
<i>Echange entre les différents acteurs.</i>		

3. EVALUATION DU PARCOURS EDUCATIF :

LES PARENTS	L'ENFANT	LA COORDONNATRICE
↓	↓	↓
Entretien bilan sur la mise en œuvre du parcours, ses effets et les suites à envisager		

SAINT-NAZAIRE

- Information de la famille sur le dispositif par le repérant (si sollicitation d'une institution, la coordinatrice peut intervenir à ce niveau)
- Accord de la famille sur la réunion d'une ERE, sur la base des fragilités repérées.
- Fiche de saisine pour l'inscription d'un enfant dans le dispositif adressée à la coordinatrice PRE
- Transmission de la saisine au service social du département pour sollicitation éventuelle du travailleur social en contact avec la famille (lorsque c'est le cas, l'AS contacte la famille pour avoir son accord quant aux informations qu'elle peut partager)
- La coordinatrice mobilise les professionnels pouvant apporter une contribution à l'analyse de la situation de l'enfant et à la définition d'un parcours
- Réunion des professionnels en ERE : diagnostic commun, projet de parcours, désignation d'un référent
- Présentation, par le référent et la coordinatrice, du projet de parcours à la famille qui a possibilité de l'amender, l'enrichir, adhésion ou refus
- Formalisation écrite du projet de parcours avec la famille
- Mise en œuvre, veille permanente, entretien du réseau des professionnels
- Bilan intermédiaire à trois mois et/ou 6 mois
- Evaluation du parcours

NB : l'objectif fixé est de 3 à 4 semaine entre le moment de la saisine et la réunion de l'ERE, puis une semaine pour rencontrer la famille pour lui soumettre le projet.

TRELAZE

Deux types de réponse :

- individuelles
- semi-collectives (Coup de Pouce, accompagnement scolaire FOL à partir de repérages réalisés par les enseignants, accompagnement des familles)

11. LA RELATION AVEC LES PARENTS

ANGERS

Le projet de Charte déontologique prévoit en son article 4 : « Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, sont partie intégrante du Programme de Réussite Educative. Leur accord est nécessaire avant de pouvoir procéder à l'analyse nominative de la situation de l'enfant. Les signataires de la charte s'engagent à rechercher et à favoriser leur participation tout au long du processus et à reconnaître et respecter pleinement leur rôle éducatif. »

BREST

- un tract à destination des familles
- la famille et l'enfant sont placés au centre du DRE
- le DRE vise à rendre les familles actrices du projet de leur enfant
- prise de contact par la personne la mieux placée
- puis rencontre et recherche de l'accord de la famille pour s'engager dans le PRE

Les parents peuvent interpeller directement le dispositif

Ils sont ciblés comme acteurs potentiels d'orientation

Associés à divers stades, ils peuvent participer aux réunions des ERE (hormis la 1° pour la saisine)

Ils sont signataires avec l'enfant, de la fiche de parcours

Ils peuvent venir accompagnés de la personne de leur choix

Souhait que le DRE mette l'accent sur le volet « parentalité » et « développement des compétences parentales » actuellement peu présent.

CHOLET

Les membres de l'unité pourront évoquer, si besoin, des situations individuelles et nominatives à partir du moment où les parents ont donné leur accord quant à l'inscription de l'enfant dans le dispositif de Réussite Educative. Il est en effet convenu qu'un cas ne peut être traité que s'il y a accord préalable de la famille et partage du constat entre le professionnel, la famille et l'enfant. En retour, la famille sera informée des propositions envisagées par le professionnel référent.

LA ROCHE-SUR-YON

- les parents doivent valider l'entrée dans le PRE (signature du dossier enfants – familles)
- ils sont partis prenante du PRE : ils sont pris en compte comme les 1ers éducateurs de leurs enfants.
- ils s'engagent à définir les objectifs d'accompagnement avec l'animatrice PRE, à valider la démarche et à y participer dans la mesure du possible.
- Certaines orientations peuvent s'adresser aux parents (association compétente, champ médical...)

LAVAL

Les parents, principaux éducateurs de l'enfant

L'adhésion et la participation des parents sont indispensables à la réussite du parcours individualisé. Le PRE est un outil de valorisation et d'accompagnement des parents dans l'exercice de leur rôle éducatif. En effet, le PRE vise à rendre les parents et plus largement les familles actrices du parcours et à renforcer ainsi leurs compétences au travers des soutiens apportés. En ce sens, ils doivent donner leur accord préalable à la saisine du PRE, et participent à toutes les étapes de sa mise en œuvre.

NANTES

Affirmation d'une implication maximale des parents qui sont les 1° éducateurs de leurs enfants, associés aux différents étapes :

- Communication auprès des familles et accord
- Contractualisation du projet (signé par l'enfant et les parents)
- Bilan d'étape
- Évaluation du parcours

QUIMPER

Relation aux parents centrée sur une ambition forte de mobilisation et d'implication

Il s'agit de conforter le rôle éducatif des parents en leur redonnant confiance en valorisant les ressources familiales et en proposant un soutien.

RENNES

1. Suite au premier contact avec le repérant, nous rencontrons dès que possible les familles (au domicile avec leur accord) pour présenter le PRE dans ses spécificités - Document de consentement.
2. Suivent diverses rencontres visant la mobilisation des parents pour contribuer au diagnostic partagé et à l'expression de leurs attentes
3. Après la tenue de la cellule locale de réussite éducative, présentation de la proposition de parcours : validation et engagement de la famille
4. Contacts réguliers avec la famille tout au long du déroulement du parcours
5. Bilan final- Mesure des domaines d'évolution de l'enfant-Suites à donner-Perspectives. Prise en compte de la parole de la famille.
6. Définition d'un nouveau PREI – Accompagnement vers le droit commun.

REZE

L'objectif général n° 3 du PRE rezeën est d'inscrire la famille dans une dynamique visant la réussite éducative de son enfant. Il s'agit de soutenir et valoriser les parents mais également de contribuer à améliorer la communication entre enfants et parents. C'est pourquoi :

Un accord écrit de la famille est sollicité et obligatoire pour étude de la situation

Une documentation sur le PRE lui est commentée et remise

La coordonnatrice et le référent sont à la disposition des parents pour tout besoin d'information complémentaire.

Le parcours est explicité aux parents qui peuvent l'accepter (en totalité ou en partie) ou le refuser.

Lors des bilans (intermédiaires ou finaux), ils sont conviés à un entretien pour échanger autour de la situation de leur enfant et son évolution.

SAINT-NAZAIRE

Objectif d'obtenir un projet établi pour et avec l'enfant et la famille, en mobilisant autant que faire se peut ses ressources et celles de son environnement.

Fiche de liaison signée par la famille (mais pas systématique) : éléments de diagnostic, objectifs, plan d'action, avis et propositions de la famille.

Outil: document support à la présentation du dispositif à la famille pour les référents + document de présentation et fiche de liaison pour la famille

TRELAZE

La famille est au cœur du dispositif et est associée à la préparation des éléments transmis entre partenaires, au diagnostic de la situation.

Le parcours est ensuite proposé à la famille qui donne ou non son accord. Son implication est recherchée tout au long du processus.

12. L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES DISPOSITIFS ÉDUCATIFS

BREST

Tous les dispositifs existants sur le territoire brestois sont concernés par le PRE qui est une mission spécifique du PEL.

Cependant, pour l'instant, manque de contacts avec les partenaires du CUCS.

CHOLET

Le PRE doit s'intégrer au CUCS dans le cadre du volet thématique Education-Citoyenneté.

LA ROCHE-SUR-YON

- Volonté de rendre cohérentes les actions éducatives menées par la ville et les différentes associations enfance – jeunesse dans le cadre du PRE et plus largement du PEL.
- Volonté à long terme de construire une action éducative en lien avec le PRE et n'avoir qu'un seul Comité de Pilotage pour les différents dispositifs par l'intermédiaire du Projet Educatif Local.

LAVAL

Le coordonnateur participe aux instances de pilotage de plusieurs dispositifs. Le PRE est intégré au volet éducatif du CUCS qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions éducatives mises en œuvre sur le territoire.

NANTES

Repérage des complémentarités (hors temps scolaire, temps scolaire et périscolaire)

Le PRE est inscrit dans le CEL de la Ville.

QUIMPER

Une articulation avec le PEL et les dispositifs existants sera évidemment recherchée

RENNES

Cadre d'intervention du projet de réussite éducative : le PEL rennais mis en œuvre depuis 2003

- Ambition 1 : faciliter l'accès de tous à la culture et à l'éducation
- Ambition 2 : culture, sport et loisirs – combattre les inégalités, valoriser l'interculturel
- Ambition 3 : accompagner les publics en difficulté
- Ambition 4 : mobiliser toutes les énergies autour d'un projet émancipateur
- Ambition 5 : Faire travailler ensemble des acteurs dont les convictions et les cultures peuvent être différentes voire opposées tel est le sens général du contexte de cette ambition.

Les complémentarités entre les objectifs du CEL (2006-2009) et les actions du Programme de Réussite Educative rennais

Le contrat éducatif local élaboré pour la période 2006/2009 définit les objectifs opérationnels au service des différentes ambitions du projet éducatif local.

Il développe le volet "discrimination positive" du Projet Educatif Local en articulant les actions à dimension collectives et ou individuelles au bénéfice des enfants et des familles rencontrant des difficultés.

- Ambition 1 : faciliter l'accès à tous
- Ambition n°2 : culture, sports et loisirs : combattre les inégalités, valoriser l'interculturel
- Ambition n°3 : accompagner les publics en difficulté
- ambition n°4 : mobiliser toutes les énergies autour d'un projet émancipateur

Le contrat urbain de cohésion sociale rennais et le PRE :

Le PRE s'inscrit dans la géographie prioritaire du futur contrat urbain de cohésion sociale rennais. Il s'articule en cohérence et en lien avec les objectifs opérationnels et d'actions dans les domaines :

- De l'éducation
- De la jeunesse
- De la participation des habitants et soutien aux initiatives d'habitants
- De la santé
- De la culture, des sports et des loisirs

Dans chaque quartier, en étroite collaboration avec les chargés de mission contrat de ville, les animateurs du réseau éducatif local, l'équipe de réussite éducative contribuera à la mise en œuvre du projet dans la proximité des enfants et des familles.

Outre ces éléments qui portent le sens et la place du PRE rennais dans la politique éducative de la ville de Rennes, le coordonnateur participe aux groupes de pilotage qui conduisent l'action éducative locale. CLAS, Groupes référents CUCS : Education tout au long de la vie, Jeunesse; Animation Présence de rue...

REZE

Actuellement, cette articulation n'est pas effective mais doit être structurée en 2007.

SAINT-NAZAIRE

Le PEL est la référence globale. Le PRE est inclus dans le CUCS, au volet réussite éducative. Les actions CEL et CLAS sont construites indépendamment du PRE, et constituent des moyens disponibles pour les parcours des enfants. Je pense que le PRE et le diagnostic qui est actuellement mis en œuvre aura une influence importante sur le dispositif d'accompagnement scolaire. Ce dossier constitue un dossier prioritaire de notre PEL. Le PRE est apparu comme un levier pour aborder cette question avec les partenaires (EN et associations)

TRELAZE

Le coordinateur du PRE va suivre l'ensemble du volet éducatif du CUCS pour rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative.

13. LA FONCTION DE COORDINATION DU PRE

BREST

Le coordonnateur intervient dans le cadre d'une ERE . Ses missions :

- élaboration et suivi des parcours individualisés
- observation et analyse des territoires

Une coordinatrice du Dispositif et 3 coordonnatrices sur les territoires (à la fois coordinatrices et référents)

- mission de ressource pour les acteurs du territoire
- Contact avec les familles
- Coordination des ERE territoriales
- Suivi individuel des enfants pris en charge
- élaboration et gestion des conventions dans l'engagement financier des parcours auprès des prestataires de l'offre éducative
- Animation du réseau d'acteurs
- Relais et- lien avec les partenaires du PEL.

CHOLET

L'équipe de coordination est constituée par des temps partiels des chargés de mission du CUCS. Elle est constituée sur 1,5 ETP, de :

- un coordonnateur
- un référent éducation
- un référent parentalité
- un référent évaluation
- un agent administratif

LA ROCHE-SUR-YON

Missions de la coordinatrice chargée de mission enfance jeunesse (20% sur le PRE):

- Suivi de l'animatrice PRE
- relations au DGA et aux élus
- responsabilité financière
- organisation des instances

Missions de l'animatrice (100%) :

- mise en réseau des acteurs
- animation des ERE
- rencontre familles et suivi
- évaluation et mise en place des actions collectives
- évaluation PRE

LAVAL

Un coordonnateur diplômé de l'intervention sociale

Missions :

- animer les 2 ERE
- centraliser les informations
- médiation et mobilisation des familles
- orientation vers réseaux éducatifs
- suivi de la progression du parcours
- participation aux instances de partenariat connexes (CLAS, REAAP,, CEL, ..)
- évaluation du dispositif PRE

NANTES

Missions de la coordonnatrice PRE :

- organisation du partenariat sur le territoire
- gestion des parcours enfants familles
- montage de projets
- vie d'équipe (analyse des pratiques professionnelles au sein de l'équipe, mise en commun des expériences et étapes d'un projet)

QUIMPER

Le PRE est positionné dans la politique enfance jeunesse de Quimper comme le volet « discrimination positive » du PEG.

La coordonnatrice est rattachée à la Direction du développement sportif éducatif et culturel

Missions :

- élaboration des propositions éducatives
- rencontres familles
- animation du réseau d'acteurs et des instances du PRE

RENNES

Le PRE rennais se construit sur 5 quartiers Prioritaires, il nécessite une coordination générale mise en œuvre par le coordonnateur du projet. Cette coordination est globale et transversale.

Cependant l'échelle d'intervention du PRE nécessite une coordination spécifique du fonctionnement lié aux parcours individualisés. C'est donc l'animatrice des cellules locales de réussite éducative qui assume cette mission sous le contrôle et avec le soutien du coordonnateur.

Le Coordonnateur de réussite éducative

Missions :

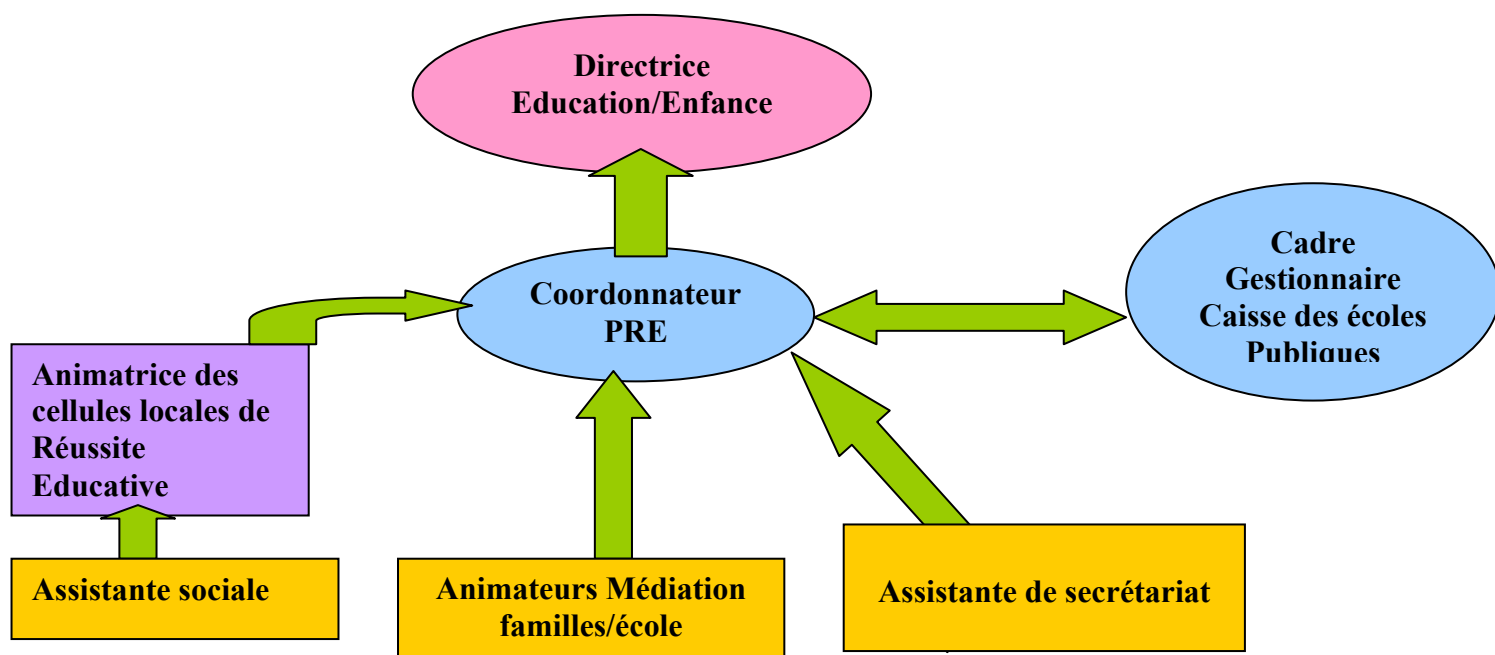
- Il structure, mobilise le réseau des acteurs autour des enfants en difficulté afin de construire collectivement des réponses individuelles adaptées.
- Il anime l'équipe opérationnelle de réussite éducative.
- Il anime les différentes instances du programme de réussite éducative
- Il pilote l'évaluation.

- Il communique et travaille en lien avec les partenaires investis dans la mise en place du projet de réussite éducative.

L'animatrice des cellules locales de réussite éducative, chargée de Veille éducative

Missions :

- Mettre en place et animer les cellules locales de réussite éducative
- Prévenir les difficultés sociales et psychologiques des enfants et jeunes
- Sensibiliser les acteurs sur ce thème
- Connaître et recenser le public concerné
- Accompagner les professionnels dans leurs démarches de veille éducative et proposer des solutions
- Assurer la coordination du suivi des parcours de réussite éducative individualisés des jeunes concernés
- Evaluer les actions mise en œuvre



REZE

Le coordonnateur est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure prestataire (FAL-contrat de déc 05 à juin 07) et sous la responsabilité fonctionnelle de la directrice de l'Action sociale.

Missions :

- participer au Comité de Pilotage et assurer l'animation du PRE

Activités :

- mettre en place le réseau des acteurs concernés
- contribuer à l'organisation des réunions institutionnelles et techniques
- proposer son soutien méthodologique et les outils nécessaires
- assure la gestion administrative de l'ERE
- proposer au Comité Technique des outils de suivi et d'évaluation du programme
- organiser et assurer l'animation de l'équipe opérationnelle de soutien
- identifier les actions nouvelles à mettre en œuvre et assurer le pilotage des projets

SAINT-NAZAIRE

La coordination général : concertation entre les institutions, élaboration des modalités de fonctionnement, mobilisation et structuration des réseaux, animation du comité de suivi technique, évaluation est assuré par le coordinateur PEL

Coordinatrice opérationnelle de programme de réussite éducative

Mission :

Sous la responsabilité du chargé de mission PEL – Jeunesse, en charge du dispositif, elle assure la mise en œuvre opérationnelle du programme local de réussite éducative à l'échelle de la ville de Saint-Nazaire.

Fonctions

- Préparer et animer les réunions des équipes pluri professionnelles et accompagner le développement d'un travail en réseau
- Permettre le suivi individualisé des enfants et des jeunes relevant du dispositif et être garant du traitement des situations individuelles
- Etablir le dialogue avec la famille dans la phase d'adhésion au programme
- Veiller à la conformité des modalités de mise en œuvre au niveau du repérage des enfants, de la relation avec les familles et du travail pluri professionnelles
- Assurer un soutien actif aux acteurs de terrain impliqués dans la fonction d'accompagnateur référent des enfants, participer à la recherche de solutions face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.
- Construire des outils de mise en œuvre
- Assurer la bonne circulation de l'information entre les acteurs des différentes institutions
- Participer au comité de suivi technique
- Animer des groupes de travail thématique
- Mettre en œuvre et suivre des actions collectives
- Assurer le suivi et l'évaluation des parcours individuel, participer à l'évaluation globale du dispositif

TRELAZE

le coordonnateur a la charge de :

- coordonner l'ensemble du dispositif
- préparer et animer les différentes instances
- assure la mise ne place des projets
- évaluer le dispositif en lien avec les partenaires
- faire des propositions aux différentes instances pour l'évolution du dispositif.

14. LA FONCTION DE RÉFÉRENT ET/OU D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF

ANGERS

Un référent est choisi parmi les membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

BREST

Les 3 coordonnatrices sur les territoires sont à la fois coordinatrices et référents)

CHOLET

Un référent sera désigné pour chacun des bénéficiaires.

L'évaluation des actions sera faite par l'opérateur du projet et le référent du bénéficiaire. En cas de prestations extérieures, ce bilan sera effectué par l'équipe coordinatrice, en accord avec le référent, et soumis à l'approbation de la cellule.

LA ROCHE-SUR-YON

C'est l'animatrice qui joue ce rôle pour l'instant : suivi de l'accompagnement et mise en relation des acteurs intervenants. Il est possible qu'avec l'augmentation du nombre d'enfants et jeunes à suivre, certains référents soient nommés pour l'accompagnement individuel.

LAVAL

Le référent peut être l'animateur de centre de loisir, l'entraîneur sportif, l'éducateur, l'assistante sociale etc...Le choix se fait en fonction du lien de confiance préexistant entre cette personne, l'enfant et sa famille. Le référent de parcours a un rôle déterminant dans la mise en œuvre du processus d'aide et de suivi de l'enfant. Il est le garant, avec la coordinatrice, du bon déroulement du parcours individualisé de réussite éducative. Pour cela, il doit veiller à ne pas se substituer aux parents dans l'accompagnement de l'enfant. Les missions du référent peuvent varier d'une situation à l'autre en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille ; elles seront donc précisées pour chaque parcours.

NANTES

La fonction de référent :

- Il est désigné lors de l'équipe de soutien parmi les professionnels de secteur éducatif ou médico-social.
- En proximité avec l'enfant et la famille
- Rôle de bienveillance, de médiateur, de facilitateur, de veille, d'interface
- Anime et veille à la bonne mise en œuvre du parcours

Le coordonnateur propose des actions en lien avec le référent.

QUIMPER

2 travailleurs sociaux pour assure la fonction de référent de RE (1.5 ETP)

Missions :

- participation à l'élaboration initiale du parcours avec la coordonnatrice et la famille
- accompagnement et suivi des parcours
- animation d'ateliers autour de thématiques liée sà la parentalité
- coordination avec les acteurs du réseau local
- analyse des problématiques rencontrées et participation à l'analyse qualitative du dispositif.

RENNES

le référent de parcours n'a pas de profil type. Il peut être bénévole, enseignant, éducateur, animateur, voisin.....

un des acteurs de la construction du lien entre les familles et leur environnement éducatif et social.

Il doit:

- être proche de la famille,
- être capable de s'engager dans un soutien structuré dans un temps convenu,
- soutenir adultes et enfants, entendre la parole des uns et des autres,
- entendre les témoignages des opérateurs du parcours ,
- contribuer à l'évaluation du parcours,
- interpeller l'animatrice des cellules locales en cas de difficulté
- trouver sa place, au regard de l'engagement des parents et du jeune (soutien proche, rôle de superviseur, personne ressources.....

deux phases dans l'action :

- gagner l'adhésion des parents sur l'intérêt des actions engagées / Entendre et valoriser les attentes de la famille / Soutenir l'enfant, la famille, en prenant le temps nécessaire
- personne ressource, de confiance sur laquelle ils peuvent s'appuyer si nécessaire/ intervention en réponse à la demande des familles par un contact régulier mais moins fréquent/ plus- value est la proximité avec l'enfant et ses parents/ travail avec les différents partenaires, opérateurs du parcours afin de mesurer la bonne réalisation de celui ci.

REZE

Le référent est un professionnel de terrain unique (directeur d'école, enseignant, AS, puéricultrice, technicienne d'intervention sociale, puéricultrice, directeur de centre de loisirs, animateur, éducateur spécialisé....) sollicité par l'ERE, en fonction de sa proximité avec la famille. Il intervient lorsque la famille accepte le parcours éducatif individualisé.

Missions :

- contribue à la mise en œuvre du parcours éducatif et informe la coordonnatrice des régulations nécessaires
- assure l'interface entre la famille et la coordonnatrice
- participe à l'évaluation des réponses et actions mises en œuvre.
- Suit le parcours tout au long, en fonction des échéances fixées en ERE et partagées par la famille.

SAINT-NAZAIRE

Mission du référent

Médiateur et facilitateur, professionnel du secteur éducatif et médico-social

- à l'écoute de l'enfant
- à l'écoute de la famille
- veille à l'accompagnement de la famille et l'enfant dans ses démarches
- assure veille sur parcours et évolution, recherche moyens d'action adéquats
- entretient communication et circulation des informations entre les acteurs
- contribue à l'évaluation du projet

TRELAZE

Le professionnel qui repère la situation, ou qui est le plus à même de saisir le dispositif, devient le « **médiateur** » du dispositif.

- Lien préalable avec la famille. Ils échangent ensemble. Le résultat de ce travail est formalisé dans le document « Suivi Individualisé de Réussite Educative » (S.I.R.E.).
- Saisine de la commission restreinte par le biais du coordonnateur : le médiateur propose l'entrée dans le dispositif, présente la situation et le S.I.R.E. à la commission restreinte qui le valide en l'état ou l'amende. La construction de ce S.I.R.E peut faire l'objet d'une navette entre le médiateur, la famille, le coordonnateur et la commission restreinte, de manière non-nominative dans un premier temps si le projet n'est pas abouti avec la famille.
- Formalisation : le médiateur soumet le S.I.R.E. validé par la commission restreinte à la famille. Le coordonnateur est chargé de la mise en œuvre et du suivi du projet d'actions contenu dans le S.I.R.E.
- Bilan : le médiateur participe au bilan, en lien avec le coordonnateur.

Au regard des premières situations étudiées, il apparaît nécessaire de travailler sur un document à l'intention des médiateurs potentiels afin de les outiller pour leur expliquer leur rôle, les informations à transmettre et à recueillir auprès des familles et le type de situations prises en charge dans ce dispositif.

15. LE SYSTÈME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

ANGERS

- élaboration des outils en cours (guide, plaquettes d'information, lettre d'adhésion-type des parents...).

BREST

- un guide pratique à l'intention des professionnels
- des réunions à destination des professionnels
- des rencontres sur les quartiers
- un tract de communication à l'intention des familles

CHOLET

- élaboration d'une fiche-projet pour les actions collectives et individuelles, à renseigner par le porteur de l'action. Réflexion actuelle sur la construction d'une fiche d'autorisation, à destination des parents, pour permettre à l'enfant d'intégrer le dispositif. Cette fiche doit servir de support à destination des référents afin d'entrer en relation avec les parents, expliquer le dispositif, partager un diagnostic et envisager des modalités d'intervention.

LA ROCHE-SUR-YON

- Diffusion d'un guide pratique à l'attention des partenaires institutionnels et associatifs
- Participation régulière aux coordinations de quartier (regroupant les acteurs sociaux et socioculturels d'un quartier)
- Présence prévue de l'animatrice à tous les conseils d'école en ZEP pour présentation du PRE aux parents d'élèves.

NANTES

- En cours : outil de communication à destination des professionnels partenaires
- Fiche d'information aux familles
- Fiches pour le fonctionnement interne du PRE

QUIMPER

Avant le démarrage du PRE :

- information ouverte à tous les professionnels (une journée sur les enjeux et la définition partagée de la RE, une journée de présentation et d'échanges sur le fonctionnement du DRE)
- une charte de fonctionnement co-signée par les institutions partenaires
- réunions d'information proposées à chaque équipe (centre social, CLSH, collège, prévention spécialisée) sur l'articulation PRE/ droit commun

- plaquette d'information à destination des professionnels
- plaquette d'information à destination des parents
- un feuillet « nouvelles du PRE3 informant des avancées du projet

RENNES

- Plaquette d'information en direction des professionnels du territoire : Enseignants, associations , structures socioculturelles, de santé, services municipaux
- Charte d'engagement et de fonctionnement diffusée dans chaque école, collèges ,structures du quartier
- Informations aux opérateurs de quartier : accueil téléphonique de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi
- Document d'ouverture du dossier de RE
- Document de suivi du parcours de RE

REZE

Un document d'information à destination des familles

Des fiches :

- pré-repérage des enfants et de leurs familles par les services Ville et services associés
- fiche de saisine
- fiche diagnostic
- parcours éducatif

SAINT-NAZAIRE

- rédaction d'une lettre épisodique (selon l'actualité, environ mensuelle) à destination de l'ensemble des acteurs de terrain.

Document de présentation du dispositif à la famille + guide pratique synthétique à destination des professionnels

Très nombreuses réunions de présentation et d'échange sur les modalités de mise en œuvre du dispositif, avec une méthode de diffusion par cercle concentrique progressivement élargi.

TRELAZE

au cours du 1° semestre 2007 , la communication s'articulera autour de :

- rencontres avec l'ensemble des partenaires médiateurs potentiels (enseignants, travailleurs sociaux,..)
- mobilisation de divers outils de communication (journal communal, plaquette...) pour une information à la population

Mise en place d'un document de « Suivi Individualisé de RE », document de travail entre le médiateur, la famille et l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien en séance restreinte.

16. L'ORGANISATION DES PARTENARIATS ET DU TRAVAIL EN RÉSEAU

BREST

Un groupe de suivi du DRE se réunit une fois par mois pour veiller au bon fonctionnement du dispositif dans sa globalité.

Il se compose de : DDASS, DDJS, IA, CG, CAF, CCAS, Brest Métropole DSU et Formation, Ville.

Sur les cinq territoires, les coordonnatrices participent, au réseau d'acteurs locaux afin de développer la nécessaire collaboration des partenaires dans le cadre de l'offre éducative qu'elle soit individuelle ou collective. Chaque membre des équipes de réussite éducative contribue à la constitution du réseau d'acteurs qu'il soit formel ou informel. Par ce biais, le DRE brestois est bien, s'il y a une volonté des acteurs de s'y impliquer, inscrit dans la dynamique territoriale locale.

CHOLET

Un protocole de fonctionnement est signé par l'ensemble des partenaires :

Un cadre précis du fonctionnement des différentes instances, défini collégialement et respectueux des pratiques professionnelles de chacun, a été construit et validé par l'ensemble des partenaires.

En validant ce protocole, les membres du comité de pilotage reconnaissent la pertinence d'un échange de l'information raisonné, encadré, respectueux des missions de chacun et compatible avec la mise en œuvre du programme de Réussite Éducative et les missions de chaque instance partenariale appartenant au dispositif. Le protocole a pour ambition d'être l'outil collégial, opérationnel et pratique, auquel se réfèrent les acteurs locaux des instances de la Réussite Éducative.

Ce protocole à destination des différents acteurs locaux : collectivités, institutionnels, associations, prévaudra pour l'organisme signataire et par conséquent l'ensemble de son personnel.

LA ROCHE-SUR-YON

- Une cellule technique se réunit environ tous les 2 mois pour veiller au bon fonctionnement du programme et s'interroger sur les problématiques éducatives, administratives et financières du PRE. A cette cellule, sont présents la préfecture, l'Education Nationale, la DDAS, la DDJS et l'équipe technique PRE.

Partenariat variable selon les institutions :

- faible avec CG qui ne souhaite pas identifier les situations, échanges variables (voire refus) avec les travailleurs sociaux sur la proposition d'accompagnement . Le CG est présent au comité de pilotage et au Conseil Consultatif.
- EN : plus facile avec les collèges qu'avec les écoles (quelques oppositions au dispositif) mais lien grâce à la coordinatrice ZEP
- Associations : variable avec les maisons de quartier (certaines y sont défavorables)
- Services Ville : démarche en cours pour améliorer transversalité entre les services
- Echanges sur le PRE lors de réunions trimestriels de travailleurs sociaux.

NANTES

En cours : procédures de collaboration revisitées après 1 an de fonctionnement
Nombreuses réunions et rencontres depuis 2005 pour la présentation du PRE
Formations, séminaires

QUIMPER

- participation aux groupes de réflexion et instances partenariale locales (CUCS, CLSH, travailleurs sociaux CG, ZEP, conseil des maitres
- création de nouveaux groupes de réflexion (santé, accueil des parents à l'école)
- création de groupes d'analyse de pratiques animés par un psychologue (inter-institutionnel)
- entretiens individuels ou collectifs à la demande

RENNES

- Réunion semestrielle regroupant les acteurs des champs éducatif et social du quartier pour information sur la mise en œuvre du PRE
- Participation aux instances partenariales locales du type "Commission enfance, jeunesse, Parentalité, Accompagnement à la scolarité.....
- Entretien individuel
- Rencontre mensuelle avec chaque chargé de mission du CUCS pour communication, information et thématique sur l'éducation, enfance, Jeunesse du quartier.

SAINT-NAZAIRE

Réunion mensuelle du comité de suivi technique (EN, Conseil Général, Ville). C'est le pivot de la concertation interinstitutionnelle

C'est la coordinatrice opérationnelle qui a la charge d'animer le réseau, en s'appuyant sur les coordinateur ZEP et le cadre référent du conseil général. Les référents des enfants doivent de leur coté animer le réseau des professionnels agissant dans l'environnement de l'enfant dont il assure le suivi.

- fiches d'évaluation remplies respectivement par les enseignants, la famille, le référent
- outil d'évaluation générale du PRE

TRELAZE

L'année 2005 et le début de l'année 2006 ont permis de mobiliser les acteurs essentiels autour de ce programme au sein de l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

Ce dispositif a permis notamment de :

- Consolider le réseau d'acteurs éducatifs du territoire autour de la réussite éducative au sens large.
- Construire une connaissance précise et partagée des missions et des pratiques de chacun : Education Nationale (maternelle/primaire/collège), circonscription d'action sociale et de santé, association de parents d'élèves, prévention spécialisée, CAF, DDASS, DDJS, associations intervenant dans le champ éducatif...
- Elaborer une dynamique de travail commune grâce à la réflexion sur la mise en œuvre du dispositif.
- Développer des actions pluridisciplinaires, grâce à l'étude concertée des situations des enfants.

17. LE SUIVI ET LE BILAN DU PRE

ANGERS

Un bilan des actions collectives et semi collectives a été effectué fin 2006. Les services de l'Etat ont demandé que l'approche plus individualisée soit engagée.

BREST

L'évaluation de chaque parcours est permanente, et réalisée sur la base de critères définis en fonction des objectifs personnalisés. Les parcours se dessinent à partir de la définition partagée de la RE. Chaque parcours est régulièrement suivi par les coordonnatrices en lien avec les familles, l'enfant et les partenaires de l'offre éducative.

Cette évaluation est réalisée par l'ERE sous la responsabilité du coordonnateur territorial, qui rassemble les éléments du parcours engagé, suscite, encourage et accompagne l'implication active des parents, de l'enfant ou du jeune. Les parents, l'enfant ou le jeune font partie intégrante de l'évaluation du parcours. Les partenaires peuvent participer dans le cadre des réunions d'ERE à l'évaluation en cours ou final du parcours individualisé.

En janvier 2007, les coordonnatrices ont produit un premier bilan de l'activité des ERE. Des ateliers avec l'ensemble des membres des ERE et du groupe de suivi, concernant les observations sur la dynamique territoriale, le fonctionnement des ERE, les actions innovantes repérées, doivent permettre d'ajuster certains paramètres du DRE non pris en compte (par exemple l'accompagnement à la parentalité...) et améliorer les positionnements des partenaires institutionnels et acteurs de terrain sur le thème de la réussite éducative.

CHOLET

suivi et bilan par les 4 cellules pluridisciplinaires de soutien

L'évaluation des actions sera faite par l'opérateur du projet et le référent du bénéficiaire. En cas de prestations extérieures, ce bilan sera effectué par l'équipe coordinatrice, en accord avec le référent, et soumis à l'approbation de la cellule.

Le suivi des bénéficiaires sera réalisé par le référent, c'est à dire le professionnel à l'origine du repérage et de l'intégration de l'enfant au sein du dispositif. Il devra, en fin de chaque année, fournir des éléments globaux d'évolution de l'enfant (par rapport à la problématique initialement repérée) dans le cadre du bilan de l'action menée, sans référence nominative.

Ces indications serviront à l'évaluation du dispositif à travers les indicateurs définis par l'Etat et ceux arrêtés localement.

LA ROCHE-SUR-YON

- Bilan trimestriel intermédiaire en Comité de Pilotage, avec des critères précis élaborés par équipe technique qui permet d'évaluer l'ensemble du programme et des actions mises en place.
- Relation très régulière avec les élus et le DGA en référence du dossier pour faire des points de situation.
- Relations régulières avec l'Etat sur des points précis.

NANTES

En cours : procédures d'évaluation et analyse des processus

Fiche de synthèse des repérages et parcours

Rapport d'activités 2005/06 et préconisations 2006/07

QUIMPER

- 2 réunions mensuelles avec la Directrice du Développement sportif éducatif et culturel et le Directeur service éducatif
- Groupe de coordination de la RE
- Comité Technique
- Instances de pilotage DRE
- Comité de Pilotage CUCS
- Comité de Pilotage Atelier santé Ville

RENNES

Le coordonnateur du PRE rend compte de sa mise en œuvre aux instances décisionnaires présentées plus haut.

Par une note d'étape semestrielle, il communique les éléments généraux (quantitatifs et qualitatifs) aux membres des différentes institutions partenaires et de contrôle du projet ainsi qu'aux services des collectivités partenaires.

Il rencontre de façon régulière la directrice de la direction éducation/enfance de la ville (1 rencontre mensuelle) et si nécessaire le directeur général adjoint chargé du secteur.

REZE

- bilans intermédiaires
- évaluation du parcours

SAINT-NAZAIRE

Sera notamment pointé la pertinence et l'efficacité du couple coordinatrice (suivi des parcours et animation de réseau) - référent (accompagnement éducatif)

TRELAZE

Le bilan d'un suivi individualisé doit faire l'objet d'un travail de synthèse réunissant tous les protagonistes. Il est organisé par le coordonnateur. Il est systématique. Il doit permettre de dresser une analyse de l'action elle-même et d'étudier l'évolution de la situation de l'enfant grâce à celle-ci. Il fait l'objet d'une restitution auprès de la famille.

18. L'ÉVALUATION DU PRE

BREST

L'évaluation du dispositif d'ensemble est de la responsabilité du coordonnateur du Dispositif de RE, en lien avec le chef de projet PEL de la Ville, sur la base de critères généraux anonymes
Les indicateurs sont en cours d'élaboration avec un cabinet d'études.

Le bilan global du PRE brestois est en cours de finalisation. Des ajustements dans les objectifs institutionnels sont à prévoir. Les fiches actions connaissent certaines modifications, du fait des constats effectués par les divers partenaires et acteurs de l'offre éducative.

CHOLET

Une Unité de Réflexion - Évaluation :

Composition :

- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale - Cholet 1
- Un représentant de l'Inspection Académique 49 – Second degré
- Chef de Service PJJ
- Responsable de la Circonscription d'Action Sociale Cholet Ouest
- Responsable de la Circonscription d'Action Sociale Cholet Est
- Chef de service - ASEA Prévention spécialisée
- Coordinatrice Réussite Éducative – CAC

Selon le thème abordé :

- Chargée de Mission Éducation Jeunesse Citoyenneté - CAC
- Chargée de Mission Prévention – CAC
- Chargé de Mission Evaluation-Observation - CAC

Ce groupe constitue l'ossature de base de l'unité.

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif ou de la réflexion sur des thématiques spécifiques, les membres de l'unité pourront faire appel à des personnes ressources ou partenaires locaux (thèmes : l'exclusion des jeunes des établissements scolaires – que faire ?, le décrochage scolaire, la place des parents...)

Missions

- Définir des critères ou indicateurs permettant de cadrer les éléments concrets illustrant la nécessité de proposer à l'enfant et à la famille le dispositif de Réussite Educative.
- Construire une grille de lecture commune permettant d'inscrire les enfants par domaine de difficultés.
- Valider les actions proposées par les quatre Cellules Pluridisciplinaires de Soutien.
- Assurer la cohérence territoriale par une vision globale de l'ensemble du dispositif, dans un souci de recul par rapport à l'action de terrain.
- Etre force de proposition auprès du Comité de Pilotage ou des Cellules Pluridisciplinaires de Soutien en fonction des problématiques étudiées (réajustements, priorisation...).
- Permettre l'évaluation quantitative des bénéficiaires du dispositif au regard des attentes de la DIV, en terme de comptabilisation du public (âge, sexe, champ d'intervention, etc.).
- Etre l'interface entre le Comité de Pilotage et les Cellules Pluridisciplinaires de Soutien.
- Alerter quant à des problématiques précises rattachées à la Réussite Educative.
- Evaluer le dispositif.

COULAINES

Objectifs :

- améliorer de façon permanente le dispositif
- vérifier la pertinence des actions mises en place au regard des difficultés repérées
- mesure le coût moyen d'un suivi
- rendre des comptes à la DIV ainsi qu'au Comité de Pilotage

3 niveaux d'évaluation (quantitative, qualitative) :

- une évaluation générale du dispositif
- une évaluation des actions
- une évaluation individuelle des suivis

LA ROCHE-SUR-YON

L'évaluation est réalisée à partir des critères nationaux et complétés par des critères que la cellule technique a mis en place.

Les critères retenus sont :

INDICATEURS QUANTITATIFS :

- Nombre d'enfants accueillis
- Age et sexe des enfants/ jeunes concernés
- Niveau de scolarité

INDICATEURS QUALITATIFS :

- Quelle institution a permis d'identifier l'enfant/ le jeune ?
- Quels croisements on pu être établis entre les institutions ?
- Typologie des problématiques rencontrées et nature de l'accompagnement proposé ?
- Evolutions enregistrées
- Durée du parcours individualisé par typologie de problématique
- Relations à la famille
- Impact sur le travail en partenariat

D'autre part, un travail d'évaluation qualitative est en cours afin d'avoir de manière objective des indices de progression du public suite à l'accompagnement individuel mis en place.

Une évaluation de la pertinence des équipes de réussite éducative est aussi en cours.

NANTES

En cours : procédures d'évaluation et analyse des processus

Démarche d'évaluation est une priorité pour 2007 (formation IRTS)

Souhait d'avancer sur ce point avec 2 autres communes (St Herblain, et Rezé)

QUIMPER

Deux axes seront traités :

- l'organisation du dispositif (mobilisation, coordination, animation)
- Les parcours individualisés de RE

Critères en cours d'élaboration

Éléments du projet initial , à réinterroger :

- Evolution des indicateurs prévus dans la loi de cohésion sociale, et la circulaire correspondante du 13 juin 2005 qui retient les indicateurs nationaux suivants :
- Nombre d'enfants et d'adolescents concernés par le projet de réussite éducative (ensemble des actions) avec la répartition par âge, par sexe, et par niveau de scolarité (école maternelle, école élémentaire, collège...),
- Typologie des situations identifiées et prises en charge, avec la répartition des situations par domaine de difficulté (santé, social, scolaire, éducatif...),
- Nombre d'enfants et d'adolescents pris en charge par une équipe pluridisciplinaire de soutien avec la répartition par domaine de difficulté (santé, social, scolaire, éducatif...),
- Nombre de familles aidées dans le cadre du projet local de réussite éducative (répartition par domaine de difficulté : santé, social, scolaire, éducatif...),
- Evolution du nombre de situations de très grande difficulté scolaire (retards supérieurs à 2 ans, interruptions prématurées de scolarité...),
- Evolution de la relation à l'école de l'enfant et de sa famille (protocole sera défini en lien avec l'Education nationale, les évaluations nationales constituant une base minimale),
- Evolution des structures de droit commun dans le sens d'une meilleure prise en compte des publics visés par les dispositifs de réussite éducative.
- Indicateurs prévus par la LOLF dans le cadre du programme équité sociale et territoriale.
- Croisement de l'ensemble des données éducation avec l'observatoire des données sociales réalisé par l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action Sociale.
- Echange annuel des indicateurs en articulation avec la mise en place des projets éducatifs dans les quartiers.

Indicateurs :

Indicateurs de fonctionnement du dispositif

- Nombre de projets individuels mis en place et suivis.
- Durée des suivis mis en place.
- Nombre d'enfants et familles sortis du dispositif.
- Nombre d'actions collectives développées.

Indicateurs de réussite des actions conduites

Ceux ci seront à élaborer par l'équipe de projet au moment de sa mise en place et validés par le Conseil Local de réussite éducative.

REZE

- Bilan intermédiaire et fonctionnement général du dispositif, déclinés par objectifs (objectif général, objectifs opérationnels) avec remarques et perspectives d'évolution (janvier 2007).
- Evaluation annuelle : réalisation d'un référentiel permettant de poursuivre l'observation via le suivi et la mise en œuvre des objectifs opérationnels issus de 4 objectifs généraux en l'articulant autour de 2 axes :
 1. Mesurer les évolutions des enfants suivants :
 - ⇒ recenser le nombre total de suivis individuels et collectifs en cernant la répartition par sexe, par établissement scolaire, par référant, par champ d'intervention (scolaire, éducatif, social, santé, culturel et sportif, autre). Ces données sont collectées par quartier également,
 - ⇒ tenue d'un tableau de synthèse (anonyme) des situations étudiées en ERE depuis mai 2006,
 - ⇒ tenue d'un tableau de synthèse (anonyme) de l'analyse des parcours alimenté par les guides d'entretien (enfant, parent, référent)
 2. Mesurer les effets du dispositif sur les acteurs mobilisés :
 - ⇒ ré-interroger un panel d'acteurs auditionnés lors du diagnostic en s'appuyant sur la trame initiale,
 - ⇒ questionner un panel représentatif des instances : comité technique, équipe réussite éducative,
 - ⇒ repartir des perspectives validées à l'issue du bilan intermédiaire janvier et mesurer leur évolution

SAINT-NAZAIRE

Evaluation générale du dispositif PRE de Saint-Nazaire

Trois questions d'évaluation sont ciblées :

1) Quels sont les enfants touchés par le dispositif ?

Les indicateurs retenus doivent permettre de donner une image du public inscrit dans le dispositif et une typologie des situations rencontrées.

2) Quel est l'impact du PRE sur les parcours des enfants ? (**Axe d'évaluation prioritaire**)

Il s'agit de mesurer l'effet du PRE sur ces bénéficiaires, à travers des indicateurs communs (dont l'adhésion de la famille). Il s'agit ainsi de rendre compte de la pertinence et de l'efficacité du dispositif (réussite, valeur ajoutée par rapport au droit commun)

3) L'organisation et le fonctionnement du dispositif sont-ils adaptés, satisfaisant ? (Cohérence)

- Conformité de la mise en œuvre avec les procédures définies ?
- La place de la famille est-elle respectée, ses ressources sont-elles mobilisées ?
- Evolution des pratiques pluri professionnelles et qualité des coopérations ?
- Respect des missions des différents professionnels et des dispositifs de droit commun ?
- Réactivité ?

- La figure du référent est-elle opérante ?
 - Relation à la famille
 - Veille, suivi éducatif,
 - Accompagnement éducatif
 - Mobilisation des ressources
 - Communication, animation du réseau d'acteur
 - Evaluation

Méthode – outils

1. Tableau de bord de suivi des saisines et parcours individuels
2. Questionnaire renseigné par l'autorité parentale, l'enseignant, le référent,
3. Bilan individuel de chaque parcours réalisé par la coordinatrice avec la famille, le réseau des professionnels ; synthèse d'ensemble.
4. Bilan interne à chaque institution sur la base des questions d'évaluation en terme de fonctionnement et organisation du dispositif
5. Réunion annuelle d'évaluation du fonctionnement général par le comité de suivi technique dans une forme élargie, sur la base d'une mise en commun des bilans internes à chaque institution et des résultats enregistrés (tableau de bord, questionnaires et synthèse des bilans individuels)

TRELAZE

L'évaluation du dispositif, dont les modalités seront définies par l'EPS élargie, permettra de mesurer à la fois les effets des parcours proposés sur les enfants (apprentissage, développement personnel, socialisation...) mais également l'impact du programme (réseau, travail partenarial, articulations avec les actions de droit commun...).

19. LE BUDGET DU PRE

ANGERS

2006 : 130 000 € (Etat + Ville)

BREST

Ensemble des actions développées en 2006 : 1 122 551 €

dont subvention demandée à l'Etat : 561 680 € :

- coordination et suivi des parcours individuels : 188 850 € (coût global 293 010 €)
- soutien aux parcours individuels : 314 600 € (coût global : 704 051)
- soutien aux actions innovantes et de prévention : 61 340 € (coût global : 1 122 551 €)

CHOLET

2005 : 100 000€

janvier 2006 / juin 2007 : 235 000 €

LA ROCHE-SUR-YON

Établi en fonction du nombre d'enfants susceptibles d'être concernés.

En 2006 : 14 actions

Coût global des actions PRE :	700 735,00€
Subventions extérieures sollicitées :	34 334,00€
Subvention PRE :	282 000,00€

En 2007 : à l'heure actuelle, la convention n'est pas signée avec l'ACSE.

NANTES

Prévisionnel 2007 : 812 561 €

- Dont 762 961 € Etat
- Dont 49 600 € Nantes

QUIMPER

2006 : 156 105 €

2007 : 359 130 €

2008 : 376 600 €

RENNES

	Demande de financement PLRE	Autres financements	Coût total
Coordination Coordonnateur du dispositif de réussite éducative- Coût d'un poste à temps plein	42 500,00 €	20 000,00 €	62 500,00 €
Assistance technique Assistance administrative et de Gestion. Coût d'un ½ poste de cadre, secrétariat et d'une dotation de fonctionnement.	25 000,00 €	40 000,00 €	65 000,00 €
Actions	353 200 €	276 666 €	629 866 €
TOTAL	420 700,00 €	336 666 €	757 366 €

REZE

1) compte de résultat 2006 (hors valorisation)

DÉPENSES	MONTANT
- ingénierie du projet (diagnostic)	4 500,00 €
- accompagnement démarche	34 489,58 €
- actions individuelles	2 200,69 €
- actions collectives	0 €
TOTAL	41 190,27 €

RECETTES	MONTANT
- rédits 2005 (versés en décembre 2005) non consommés	40 000,00 €
- subvention 2006	58 900,00 €
TOTAL	98 900,00 €

Valorisation des prestations agents publics (Etat – CG 44 – Ville) : 7 841 €

2) budget prévisionnel 2007

DÉPENSES	MONTANT
- accompagnement démarche	36 100 €
- actions individuelles	41 700 €
- actions collectives	72 200 €
TOTAL	150 000 €

RECETTES	MONTANT
- reliquat crédit 2006	57 709 €
- demande subvention Etat 2007	92 291 €
TOTAL	150 000 €

Valorisation des prestations agents publics (Etat ...) : 9 000 €

SAINT-NAZAIRE

Il s'agit d'un budget de fonctionnement en année pleine.

Récapitulatif du budget des différentes actions

Actions	
Ingénierie accompagnement scolaire dans le cadre du PRE	4 000
Intégration dans les Club sportifs	4 000
Prévention santé	4 000
Sous total	12 000
Coordination et accompagnement	114 000
Total	126 000

Recettes

Etat	111000
Ville de Saint-Nazaire	15 000
Total	126 000

TRELAZE

Budget réalisé pour 2006 : 66 500 €, comprenant le montage du dispositif, le poste de coordonnateur du PRE et les actions semi-collectives.